

Les indices synthétiques du PNUD
en
région Centre

Une nouvelle approche du développement ?

Rapport final
IDH, IDH-2, IPH et IPF
30 janvier 2007



Sommaire

INTRODUCTION.....	3
1) L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH) DE LE REGION CENTRE.....	4
A) L'IDH : DEFINITION, MODE CALCULATOIRE ET RESULTATS INTERNATIONAUX	4
B) L'IDH DE LA REGION CENTRE ET DES SES DEPARTEMENTS	6
<i>B1. L'espérance de vie en région Centre.....</i>	<i>6</i>
<i>B2. Le niveau de vie (PIB) en région Centre.....</i>	<i>7</i>
<i>B3. L'instruction et la scolarisation en région Centre</i>	<i>9</i>
<i>B4. L'IDH de la région Centre et de ses départements</i>	<i>11</i>
CONCLUSION : L'IDH EN REGION CENTRE, DES DONNEES INTERESSANTES MAIS UN INDICE QUI POURRAIT ETRE MIEUX ADAPTE	14
2) UN INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN AMELIORE : L'IDH-2 EN REGION CENTRE	15
A) L'IDH-2 : DEFINITION ET CONTENU	15
B) L'IDH-2 DE LA REGION CENTRE ET DE SES CANTONS.....	16
<i>B1. L'IDH-2 des régions françaises</i>	<i>16</i>
<i>B2. L'IDH-2 de la région Centre : une analyse territoriale.....</i>	<i>23</i>
CONCLUSION : UN DEVELOPPEMENT HUMAIN GLOBALEMENT ELEVE, MAIS AVEC CERTAINES INEGALITES TERRITORIALES	25
3) L'INDICE DE PAUVRETE HUMAINE EN REGION CENTRE.....	27
A) L'IPH-2 : DEFINITION, CONTENU ET RESULTATS INTERNATIONAUX.....	27
B) L'IPH-2 DE LA REGION CENTRE	29
<i>B1. La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans : un résultat moyen.....</i>	<i>30</i>
<i>B2. L'illettrisme en région Centre : des données absentes... ..</i>	<i>30</i>
<i>B3. Le chômage de longue durée : plutôt mieux que la moyenne française</i>	<i>30</i>
<i>B4. La population en dessous du seuil de pauvreté monétaire : un bon score, mais un mode d'estimation assez fragile</i>	<i>31</i>
<i>B5. L'IPH de la région Centre : proche de la moyenne française</i>	<i>32</i>
4) L'INDICE DE PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE (IPF) EN REGION CENTRE	34
A) L'IPF : DEFINITION, CONTENU ET RESULTATS INTERNATIONAUX.....	34
B) L'IPF DE LA REGION CENTRE SUR LA PERIODE 2000-2005.....	37
<i>B1. La participation des femmes à la vie politique : la région Centre, lanterne rouge ?.....</i>	<i>37</i>
<i>B2. La participation des femmes à la vie économique : une performance proche de la moyenne française.....</i>	<i>38</i>
<i>B3. Le revenu estimé tiré du travail des femmes : plus proche de la parité</i>	<i>39</i>
<i>B4. L'IPF en région Centre : bons points et mauvais points.....</i>	<i>40</i>
CONCLUSION.....	43

Introduction

Qu'est-ce que le développement ? Qu'est-ce que la pauvreté ? Est-ce que « plus » est forcément « mieux » ? Est-ce que la croissance économique peut à elle seule nous servir de guide pour la bonne gestion de notre planète et de nos territoires ? Voilà autant de questions qui, face à la prédominance du Produit Intérieur Brut, ont amené depuis une vingtaine d'années les Nations Unies à s'intéresser à la création d'indicateurs alternatifs susceptibles de nous amener à jeter un regard différent sur le monde. Ce rapport étudie la faisabilité et la pertinence du calcul de quelques uns des indicateurs synthétiques du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en région Centre.

Dans la **première partie (1)** nous présenterons l'Indice de Développement Humain (IDH) dans ses grandes lignes (histoire, définition, mode de calcul) ainsi que les résultats obtenus en région Centre et dans ses départements (résultats, comparaisons, analyse critique).

Dans une **seconde partie (2)** du document, nous ferons un point sur un IDH alternatif : l'IDH-2, qui présente le grand avantage de pouvoir être territorialisé de manière beaucoup plus fine afin de faire apparaître les écarts de développement humain au sein d'un territoire régional. Après avoir présenté cet IDH-2 (histoire, mode de calcul) nous en ferons une première analyse en nous appuyant sur les résultats que nous avons obtenu au niveau des cantons de la région Centre (comparaisons extra et intra-régionales : nations, autres régions, départements et cantons).

Enfin, dans les **troisième et quatrième parties (3, 4)** nous nous intéresserons à la question de la pauvreté humaine et des inégalités entre hommes et femmes, notamment grâce à l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) et l'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF).

Ces quelques indices synthétiques n'ont pas pour but de révolutionner complètement notre vision du monde, et nous aurons d'ailleurs l'occasion de constater que leur calcul au niveau régional pose un certain nombre de difficultés d'ordre méthodologique. Néanmoins les indices du PNUD s'avèrent de redoutables outils de débat. L'occasion rêvée de nous poser des questions quant à la finalité du développement.

1) L'Indice de Développement Humain (IDH) de la région Centre

L'Indice de Développement Humain (IDH) a été élaboré sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à la fin des années 1980, dans un contexte de remise en cause progressive des indices monétaires de type Produit Intérieur Brut. Les experts mobilisés par le PNUD (au rang desquels figure le prix Nobel d'économie Amartya Sen) reprochaient en particulier au PIB de recouvrir une forme trop purement quantitative et monétaire, peu apte à refléter les différents aspects qualitatifs du développement – ceux notamment liés à l'épanouissement des individus. Le premier Rapport annuel du PNUD sur le Développement Humain illustre cette préoccupation excessive de nos sociétés pour le PIB et sa croissance : ainsi la Jamaïque, qui en 1990 possédait un niveau de revenu par habitant six fois moins élevé que l'Arabie Saoudite, avait en revanche une espérance de vie à la naissance supérieure de 10 années ; le Sri Lanka, de son côté, avec un niveau de revenu par habitant quatorze fois inférieur à celui d'Oman, affichait un taux d'alphabétisation trois fois supérieur. Autant d'exemples qui, aux yeux des responsables du PNUD, montraient à quel point il était urgent de dissocier plus nettement ce qui, dans le développement, relève des *finalités* (l'épanouissement des êtres humains : leur santé, leur éducation) et ce qui relève des *moïens* (la croissance économique).

A) L'IDH : définition, mode calculatoire et résultats internationaux

Les experts du PNUD ont défini le développement humain comme « *un processus permettant d'élargir la capacité de choix des individus* ». L'objectif du développement humain devrait donc consister selon eux à favoriser ce processus. En particulier, il devrait « *consister à créer un environnement permettant aux individus de profiter de vies longues, saines et créatives* ¹ ». Partant de cette définition du développement humain, les experts du PNUD ont choisi de retenir trois conditions qu'ils ont considéré comme universellement indispensables dans tout processus de développement humain :

1. la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine (**santé**), reflétée dans l'IDH par l'espérance de vie à la naissance ;
2. la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances (**savoir-éducation**), reflétée dans l'IDH par deux indicateurs : le taux d'alphabétisation (pour 2/3) et le Taux Brut de Scolarisation (pour 1/3) ;
3. et enfin la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (**niveau de vie**), reflétée dans l'IDH par le Produit Intérieur Brut par habitant en parité de pouvoir d'achat.

On agrège ces indicateurs disparates en opérant pour chacun d'entre eux une *normalisation comparative internationale* ; c'est à dire que pour chaque indicateur les experts du PNUD ont fixé un taux plafond (équivalent à un maximum théorique atteignable par une nation) et un taux plancher (équivalent à une valeur minimale théorique). L'IDH est normalisé entre 0 et 1, c'est à dire que le taux plafond équivaut à 1 et le taux plancher équivaut à 0.

¹ UNDP (1990) *Human Development Report 1990, Concept and Measurement of Human Development*, Oxford university press, 122 p.

Encart : Les indices dimensionnels de l'IDH dans le détail

Les méthodes de calcul utilisées pour chaque sous-indice sont les suivantes :

- Pour l'espérance de vie, la valeur maximale est fixée aujourd'hui à 85 ans (1) et la valeur minimale à 25 ans (0). Ce qui nous donne donc :

$$\text{Indice d'espérance de vie} = (\text{Valeur mesurée} - 25) / (85 - 25)$$

- Pour l'alphabétisation et la scolarisation, puisqu'il s'agit de pourcentages, on prend simplement 0% comme valeur minimale et 100% comme valeur maximale. Ce qui donne :

$$\text{Indice d'alphabétisation} = \text{Tx d'alphabétisation des adultes mesuré} / 100$$

$$\text{Indice de scolarisation} = \text{TBS des adultes mesuré} / 100$$

L'indice d'instruction est la moyenne pondérée de ces deux indices, dans laquelle l'indice d'alphabétisation compte pour 2/3 et l'indice de scolarisation pour 1/3, soit :

$$\text{Indice d'instruction} = ((\text{indice alphabétisation} \times 2) + \text{indice scolarisation}) / 3$$

- Enfin, le PIB/hab fait l'objet d'un traitement un peu particulier : en plus de valeurs maximale (40.000 US\$) et minimale (100 US\$), les experts du PNUD ont proposé d'inclure une fonction logarithmique dans le calcul de l'indice, en partant du principe que « l'accès à un niveau de vie décent » n'est correctement reflété par le PIB/hab que dans les pays à revenu faible ou moyen². Ce qui donne la formule suivante :

$$\text{Indice de PIB} = [\log(\text{valeur mesurée}) - \log(100)] / [\log(40.000) - \log(100)]$$

L'IDH est la simple moyenne non pondérée des trois sous-indices ainsi obtenus :

$$\text{IDH} = (\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice d'instruction} + \text{Indice de PIB}) / 3$$

Sans s'émanciper complètement d'une certaine vision matérialiste du développement, l'IDH s'avère néanmoins nettement plus qualitatif que le PIB dans son approche du développement. Les résultats obtenus au niveau international font d'ailleurs apparaître une hiérarchie sensiblement différente avec ces deux indicateurs :

Class. IDH	Pays	IDH	Diff. class. PIB & IDH	Class. IDH	Pays	IDH	Diff. class. PIB & IDH
1	Norvège	0.963	+2	14	Danemark	0.941	-9
2	Islande	0.956	+4	15	Royaume-Uni	0.939	+3
3	Australie	0.955	+7	16	France	0.938	-1
4	Luxembourg	0.949	-3	17	Autriche	0.936	-8
5	Canada	0.949	+2	18	Italie	0.934	+1
6	Suède	0.949	+14	19	N ^{elle} -Zélande	0.933	+3
7	Suisse	0.947	+1	20	Allemagne	0.930	-6
8	Irlande	0.946	-6	21	Espagne	0.928	+3
9	Belgique	0.945	+3	22	Hong-Kong	0.916	-5
10	Etats-Unis	0.944	-6	23	Israël	0.915	+2
11	Japon	0.943	+2	24	Grèce	0.912	+2
12	Pays-Bas	0.943	-1	25	Singapour	0.907	-4
13	Finlande	0.941	+3	26	Slovénie	0.904	+4

Classement comparé des nations les plus développées, fonction de leur IDH et de leur PIB/hab (PPA) en 2003

Source : PNUD, 2005

Parmi les pays à qui l'IDH profite, on retrouve par exemple la Suède, qui malgré sa vingtième position en terme de PIB/hab parvient à se hisser au sixième rang des nations en matière de développement humain. A l'inverse, l'Irlande, malgré un PIB/hab remarquable (le second au

² Au-delà d'un certain niveau, il est clair que le PIB ne reflète plus de manière pertinente ce que l'on cherche ici à mesurer, à savoir la « capacité d'accès à un niveau de vie décent ». Le PIB ne peut donc être traité de manière linéaire, en particulier pour les pays à haut revenu (ainsi, le degré d'accès à un niveau de vie décent n'est pas 2,5 fois supérieur au Luxembourg qu'en France). C'est pour lisser ces écarts et mieux représenter les niveaux réels d'accès à un niveau de vie décent qu'une fonction logarithmique est donc introduite dans le calcul de l'indice.

monde) ne parvient pas à faire mieux que la huitième position mondiale en matière d'IDH. Autre exemple révélateur : le Japon et les Etats-Unis ont quasiment le même niveau d'IDH alors même que le premier affiche un PIB/hab inférieur à celui des USA de presque 10.000 US\$.... autant d'exemples qui illustrent au moins un fait : l'IDH semble assez bien s'émanciper du PIB/hab, même dans les pays les plus riches. Raison pour laquelle, sans doute, l'IDH fait depuis quelques années l'objet d'une reconnaissance grandissante.

B) L'IDH de la région Centre et des ses départements

Le premier effort de régionalisation des indicateurs du PNUD a été mené en France à l'initiative de la Région Nord-Pas de Calais en 2005-06. Depuis, d'autres collectivités françaises s'y sont intéressées (Communauté urbaine de Lyon, Conseil Régional Île-de-France, Ville de Marseille). Nous présentons ci-après les résultats obtenus sur la région Centre et ses départements pour l'année 2003 (dernière année disponible) que nous comparons aux résultats obtenus en Île-de-France³ et Nord-Pas de Calais⁴ pour la même année. Nous reprenons dans le détail le contenu de chaque sous-indice avant d'aboutir au résultat final : l'IDH.

B1. L'espérance de vie en région Centre

Avec une espérance de vie moyenne à la naissance de 79,3 ans en 2003, la région Centre se trouve en douzième position parmi les vingt-deux régions métropolitaines, très proche de la moyenne française. Ce qui vaut à la région un indice santé de 0,905.

		Hommes	Femmes	Moy. H-F	Indice santé
1	Midi-Pyrénées	77,3	83,5	80,4	0,923
2	Rhône-Alpes	77,1	83,6	80,4	0,923
3	Île-de-France	77,3	83,2	80,3	0,921
4	Aquitaine	76,3	83,4	79,9	0,914
5	Poitou-Charentes	76,2	83,4	79,8	0,913
6	PACA	76,5	83,1	79,8	0,913
7	Languedoc-Rouss.	76,3	83,2	79,8	0,913
8	Pays de la Loire	76,0	83,4	79,7	0,912
9	Corse	76,3	82,9	79,6	0,910
10	Franche-Comté	75,9	83,0	79,5	0,908
11	Limousin	75,7	83,1	79,4	0,907
	France métrop.	75,9	82,9	79,4	0,907
12	Centre	75,9	82,7	79,3	0,905
13	Alsace	76,0	82,6	79,3	0,905
14	Basse-Normandie	75,1	83,4	79,3	0,904
15	Auvergne	75,5	83,0	79,3	0,904
16	Bourgogne	75,1	82,8	79,0	0,899
17	Bretagne	74,7	82,8	78,8	0,896
18	Haute-Normandie	74,9	82,2	78,6	0,893
19	Champ.-Ardenne	74,5	82,5	78,5	0,892
20	Lorraine	74,9	81,8	78,4	0,889
21	Picardie	74,2	81,4	77,8	0,880
22	Nord-Pas-de-Calais	72,8	81,0	76,9	0,865

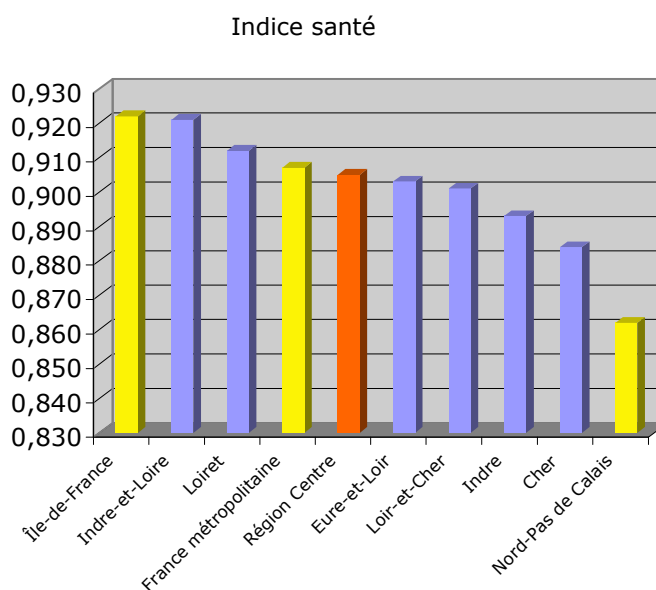
Espérance de vie (et indice santé) des régions françaises, 2003

Source : INSEE - Fichier Etat-Civil et Estimations localisées de population + nos calculs

³ Boutaud A. (2006) *Les indices synthétiques du PNUD et l'Indice de Santé Sociale en région Île-de-France*, MIPES Conseil Régional Île-de-France, IAURIF, 95 p.

⁴ Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) *Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et en Wallonie*, Région Nord-Pas de Calais, Etudes prospectives régionales, n. 10, juin 2006, 138 p.

L'espérance de vie à la naissance est répartie de manière assez homogène entre départements, mais on note tout de même une différence de plus de deux ans entre le Cher (78,1) et l'Indre-et-Loire (80,3 ans).



	Indice santé	Espérance de vie
Île-de-France	0,922	80,3
Indre-et-Loire	0,921	80,3
Loiret	0,912	79,7
France métropolitaine	0,907	79,4
Région Centre	0,905	79,3
Eure-et-Loir	0,903	79,2
Loir-et-Cher	0,901	79,1
Indre	0,893	78,6
Cher	0,884	78,1
Nord-Pas de Calais	0,862	76,7

Espérance de vie (et indices santé) de la région Centre et de ses départements, 2003

Source : INSEE -Fichier Etat-Civil et Estimations localisées de population + nos calculs

Au niveau international, la région Centre occuperait en la matière l'équivalent de la treizième place des nations, entre la Nouvelle-Zélande et la Norvège, légèrement derrière l'ensemble de la France (qui occupe pour sa part la dixième place mondiale en 2003).

B2. Le niveau de vie (PIB) en région Centre

Dans l'IDH, le niveau de vie est représenté par le PIB/hab exprimé en dollars américains et ramené en parité de pouvoir d'achat (PPA). En France, la région Centre occupe en la matière la neuvième place parmi les régions métropolitaines, assez loin cette fois-ci de la moyenne nationale. Avec un PIB/hab de 23.045 euros en 2003 et une parité de pouvoir d'achat nationale de 0,904 cette année-là, la région obtient un indice de niveau de vie (ou indice PIB) de 0,925. Comme on le constate dans le tableau ci-après, les différences de PIB entre régions sont fortement lissées du fait de la formule logarithmique introduite dans le calcul de l'indice.

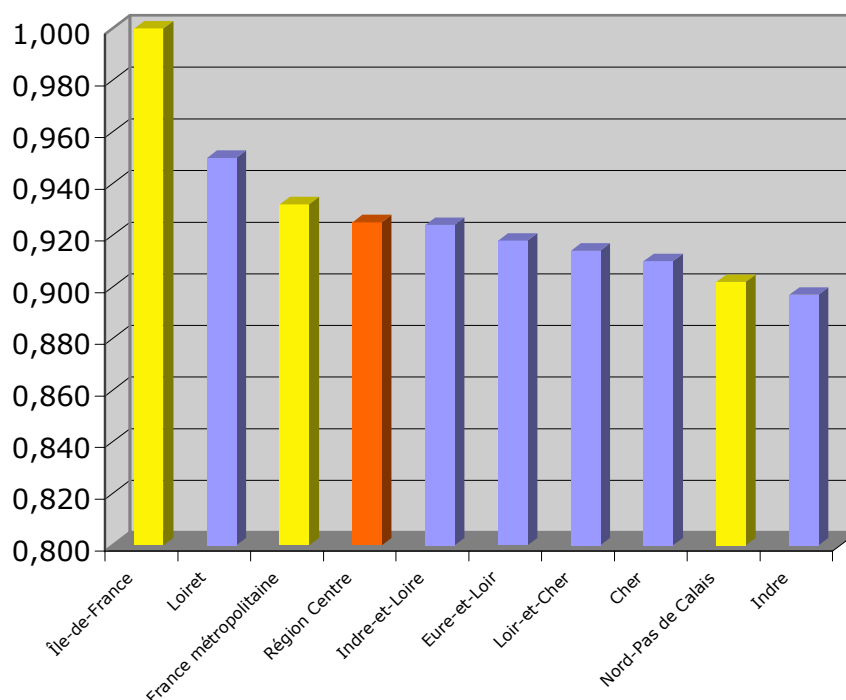
		PIB en million d'euros	PIB par habitant en euros	PIB par habitant en \$ PPA	Indice PIB de l'IDH
1	Ile-de-France	448 933	39 960	44 204	1,000
	France métropolitaine	1 560 192	25 991	28 751	0,945
2	Rhône-Alpes	149 563	25 504	28 212	0,942
3	Alsace	44 187	24 713	27 337	0,936
4	PACA	112 095	24 096	26 655	0,932
5	Pays de la Loire	78 522	23 556	26 058	0,928
6	Aquitaine	70 931	23 373	25 855	0,927
7	Champagne-Ardenne	30 989	23 280	25 752	0,927
8	Haute-Normandie	41 893	23 248	25 717	0,926
9	Centre	57 067	23 045	25 492	0,925
10	Midi-Pyrénées	61 464	23 003	25 446	0,925
11	Franche-Comté	25 584	22 633	25 037	0,922
12	Bourgogne	36 045	22 313	24 683	0,919
13	Bretagne	66 817	22 281	24 647	0,919
14	Poitou-Charentes	36 394	21 645	23 944	0,914
15	Limousin	15 408	21 638	23 936	0,914
16	Auvergne	28 419	21 455	23 733	0,913
17	Basse-Normandie	30 796	21 371	23 640	0,912
18	Lorraine	49 343	21 209	23 461	0,911
19	Picardie	39 245	20 939	23 163	0,909
20	Languedoc-Roussillon	49 510	20 279	22 433	0,903
21	Nord-Pas-de-Calais	81 532	20 269	22 421	0,903
22	Corse	5 455	20 149	22 289	0,902

PIB (et indice PIB) des régions françaises, 2003

Source : INSEE - Comptes régionaux - en base 2 000 + nos calculs (coefficient de PPA fourni par l'OCDE pour la France)

Pour les départements, malheureusement, les PIB ne sont fournis par l'INSEE que pour l'année 2000. Faute de mieux, nous avons donc estimé les PIB départementaux de 2003 en leur appliquant un taux de progression constaté au niveau régional sur la période 2000-2003. Comme on le constate sur le graphique suivant, les écarts de PIB entre départements ne sont pas négligeables, allant grosso-modo de moins de 20.000 euros dans l'Indre à 27.000 euros dans le Loiret. Là encore, la formule logarithmique permet de lisser considérablement ces écarts, et les indices ne varient donc au final que de 0,899 à 0,952.

Indice PIB



	Indice PIB	PIB (euros)
Île-de-France	1,000	39 960
Loiret	0,950	26 814
France métropolitaine	0,932	25 991
Région Centre	0,925	23 045
Indre-et-Loire	0,924	22 939
Eure-et-Loir	0,918	22 072
Loir-et-Cher	0,914	21 628
Cher	0,910	21 028
Nord-Pas de Calais	0,902	20 960
Indre	0,897	19 551

PIB (et indice PIB) de la région Centre et de ses départements, 2003

Source : INSEE - PIB des départements estimés pour 2003 à partir des chiffres de 2000 au prorata de l'évolution régionale

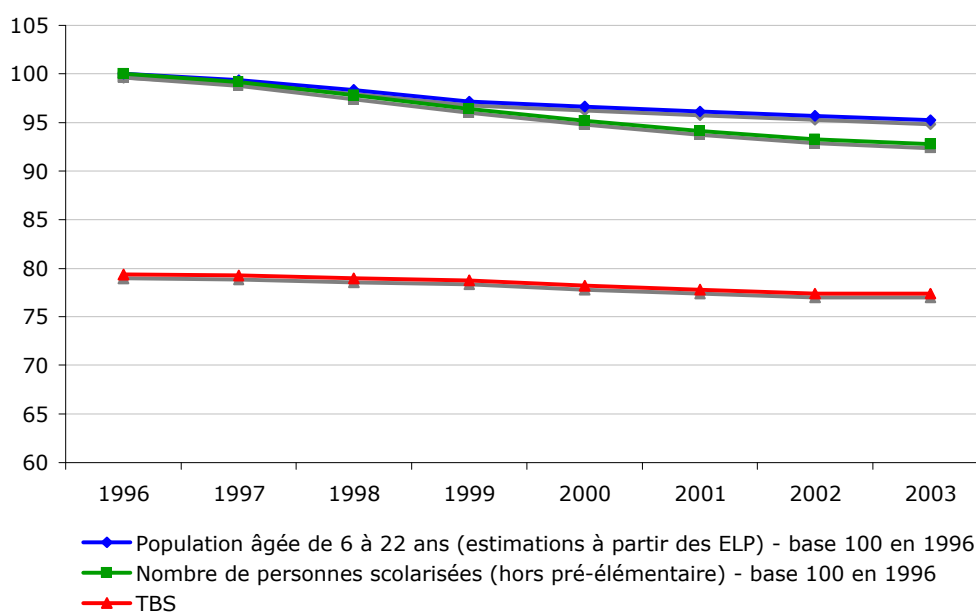
B3. L'instruction et la scolarisation en région Centre

L'indice d'instruction, nous l'avons vu, est composé de deux indicateurs : le taux d'alphabétisation des adultes (qui compte pour deux tiers de l'indice d'instruction) et le taux brut de scolarisation (TBS, un tiers). Malheureusement, le taux d'alphabétisation ne fait pas l'objet en France d'enquêtes comparables à celles menées dans le reste du Monde. Pour les pays développés comme la France, où la scolarisation est obligatoire, le PNUD et l'UNESCO proposent un taux d'alphabétisation des adultes par défaut de 99%.

Le TBS, quant à lui, équivaut au « nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, quelque soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population totale d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant pour les trois niveaux ⁵ ». Pour la France, il s'agit donc du nombre de personnes (y compris adultes)

⁵ PNUD (2005) *Rapport mondial sur le développement humain 2005, La coopération internationale à la croisée des chemins*, Ed. Economica, 385 p.

scolarisées dans les trois cycles de l'enseignement (hors enseignement pré-élémentaire) exprimé en pourcentage de la population totale des jeunes de 6 à 22 ans compris. En région, les données d'inscription sont généralement fournies par le rectorat ou l'académie. La population de 6 à 22 ans est estimée, en dehors des années de recensement, par un prorata des catégories de populations de 5-9 ans (4/5), 10-14 ans (5/5), 15-19 ans (5/5) et 20-24 ans (3/5) telles qu'estimées par l'INSEE annuellement dans ses Estimations Localisées de Population (ELP). Le TBS peut donc évoluer en fonction de deux variables : la population des 6-22 ans, ou le nombre de personnes scolarisées. En région Centre, les deux effectifs ont eu tendance à baisser au cours de la période 1996-2003, mais le nombre de personnes scolarisées a baissé un peu plus rapidement que le nombre de personnes de 6 à 22 ans. Il en résulte une légère baisse du TBS sur cette période.



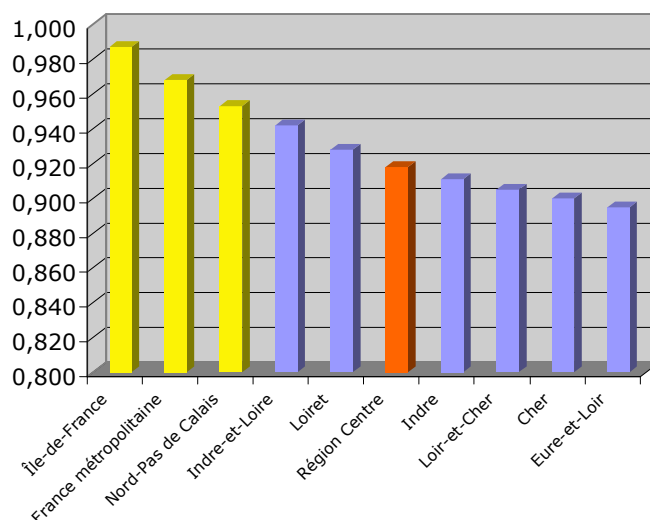
Evolution du TBS et de ses composantes dans la région Centre, 1996-2003

Au final, la région Centre obtient en la matière un score relativement faible en comparaison des autres régions où le calcul a été réalisé : 77,4% (contre 88% en Nord-Pas de Calais ou 98% en Île-de-France). Il faut néanmoins noter que cet indicateur reflète assez mal le niveau d'éducation de la population puisque certains étudiants, en particulier, vont avoir tendance à quitter la région à partir d'un certain niveau d'étude, migrant notamment vers l'Île-de-France (ce qui explique également le fort TBS de l'Île-de-France).

On retrouve ce problème de manière plus forte encore au niveau des départements : en effet, ceux qui disposent sur leur territoire d'universités voient leurs TBS augmenter d'autant. Ainsi, l'Indre-et-Loire obtient par exemple un TBS de 84,5%, contre 70,6% pour l'Eure-et-Loir.

Nous verrons dans la partie suivante que l'IDH-2 adopte de ce point de vue une approche plus satisfaisante, mais nous devons pour l'instant nous contenter de ce résultat afin de garder des éléments de comparabilité avec les autres régions et nations. Rappelons d'ores et déjà que le TBS ne compte de toutes façons, au final, que pour un tiers de l'indice d'éducation.

Indice éducation



	Indice éducation	TBS
Île-de-France	0,987	98,0
France métropolitaine	0,968	91,0
Nord-Pas de Calais	0,953	88,0
Indre-et-Loire	0,942	84,5
Loiret	0,928	80,5
Région Centre	0,918	77,4
Indre	0,911	75,2
Loir-et-Cher	0,905	73,6
Cher	0,900	71,9
Eure-et-Loir	0,895	70,6

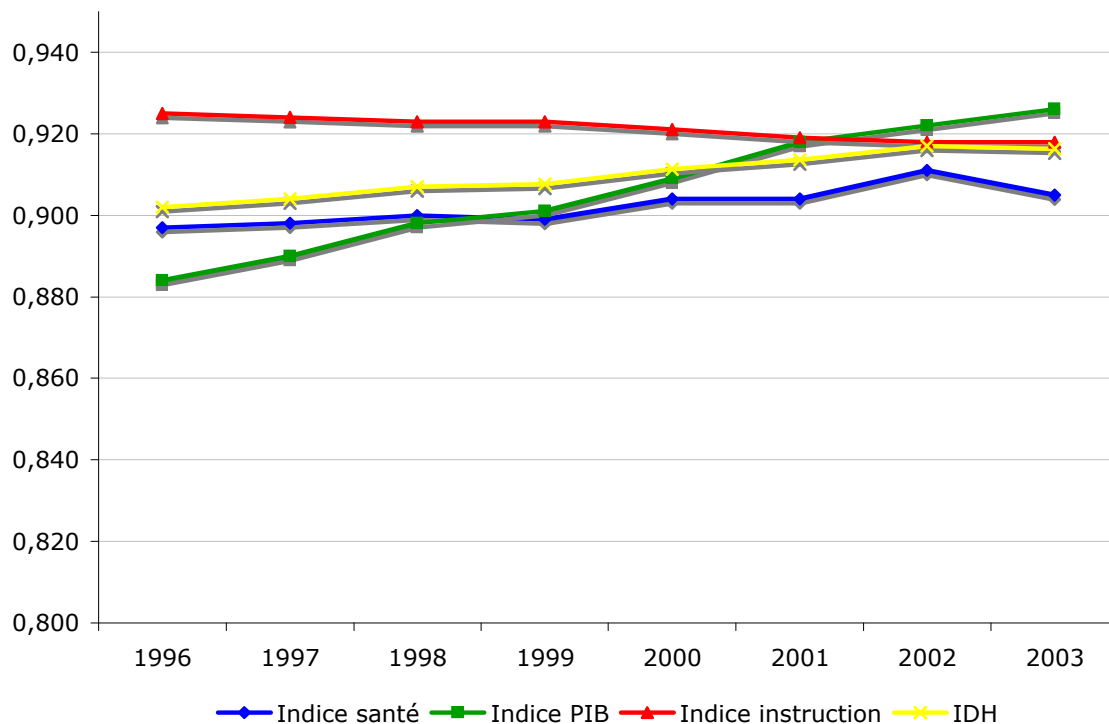
L'indice d'éducation et le TBS en région Centre et dans ses départements, 2003

B4. L'IDH de la région Centre et de ses départements

Comme nous l'avons signalé, l'IDH consiste en la moyenne simple des trois indices que nous venons de détailler.

Au niveau régional, l'IDH se situait en 2003 à un niveau de 0,916, accusant une légère baisse par rapport à l'année précédente – essentiellement du fait d'une baisse de l'espérance de vie, peut-être attribuable pour partie à la canicule de l'été 2003.

Sur la période 1996-2003, l'IDH a été en légère hausse, passant de 0,902 à 0,916. C'est l'indice de PIB qui a évolué le plus régulièrement à la hausse durant cette période, tandis que l'indice d'espérance de vie augmentait de manière plus irrégulière et chaotique. L'indice d'instruction, de son côté, a eu tendance à légèrement baisser, du fait essentiellement d'un plus faible nombre d'inscriptions dans les établissements scolaires.



	Indice santé	Indice PIB	Indice instruction	IDH
1996	0,897	0,884	0,925	0,902
1997	0,898	0,890	0,924	0,904
1998	0,900	0,898	0,923	0,907
1999	0,899	0,901	0,923	0,908
2000	0,904	0,909	0,921	0,911
2001	0,904	0,918	0,919	0,914
2002	0,911	0,922	0,918	0,917
2003	0,905	0,925	0,918	0,916

L'IDH de la région Centre (et ses composantes), période 1996-2003

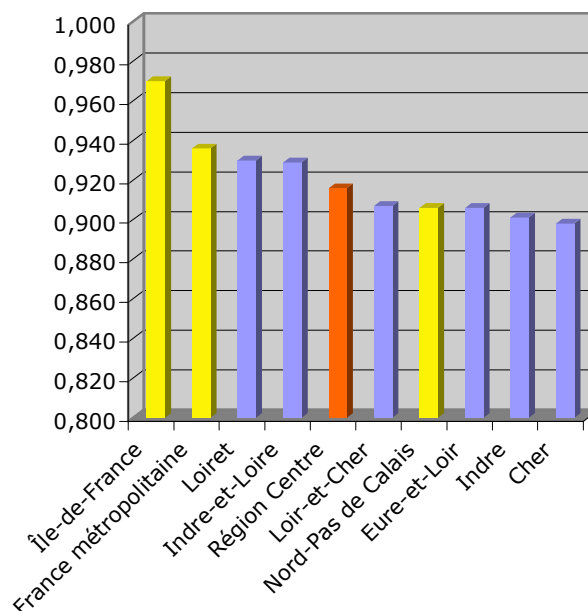
Ce score de 0,916 positionne la région Centre légèrement derrière la moyenne française (0,936) mais devant le Nord-Pas de Calais (0,906)... et loin derrière l'Île-de-France, dont il faut néanmoins prendre les résultats avec beaucoup de prudence (cf. conclusion). Au niveau international, la région Centre se trouverait autour de la vingtième place des nations, entre l'Espagne, Israël ou encore... Hong-Kong ! Mais finalement pas si loin de la France, elle-même seizième.

	IDH		IDH	
	Île-de-France	0,969	18 Italie	0,934
1	Norvège	0,963	19 Nouvelle-Zélande	0,933
2	Islande	0,956	20 Allemagne	0,930
3	Australie	0,955	21 Espagne	0,928
4	Luxembourg	0,949	Région Centre	0,916
5	Canada	0,949	22 Hong-Kong - Chine	0,916
6	Suède	0,949	23 Israël	0,915
7	Suisse	0,947	24 Grèce	0,912
8	Irlande	0,946	25 Singapour	0,907
9	Belgique	0,945	Nord Pas-de-Calais	0,905
10	Etats-Unis	0,944	26 Slovénie	0,904
11	Japon	0,943	27 Portugal	0,904
12	Pays-Bas	0,943	28 Corée Sud	0,901
13	Finlande	0,941	29 Chypre	0,891
14	Danemark	0,941	30 Barbade	0,878
15	Royaume-Uni	0,939	31 République Tchèque	0,874
16	France	0,938	32 Malte	0,867
17	Autriche	0,936	33 Brunei Darussalam	0,866

L'Indice de Développement Humain (IDH) de la région Centre et de quelques pays (et régions) développée(s) en 2003

Source : PNUD 2005, Gadrey 2005, + nos calculs.

Là encore, on observe une disparité non négligeable entre les départements de la région, puisque le Cher reste légèrement en dessous de 0,900 IDH (niveau de Chypre ou de la Corée) tandis que l'Indre-et-Loire et le Loiret frôlent les 0,930 (niveau de l'Allemagne).



	IDH		IDH
Île-de-France	0,970	Loir-et-Cher	0,907
France métropolitaine	0,936	Nord-Pas de Calais	0,906
Loiret	0,930	Eure-et-Loir	0,905
Indre-et-Loire	0,929	Indre	0,900
Région Centre	0,916	Cher	0,898

L'Indice de Développement Humain (IDH) de la région Centre et de ses départements en 2003

Conclusion : l'IDH en région Centre, des données intéressantes mais un indice qui pourrait être mieux adapté

Dans une première approche, l'IDH fournit donc des données qui s'avèrent relativement intéressantes en région Centre. L'IDH propose notamment une approche plus qualitative du développement, qui ne se limite pas au seul PIB. Par exemple, l'évolution positive de ce dernier en région durant la période 1996-2003 n'est pas proportionnelle à l'évolution de l'IDH, ce dernier ayant d'abord stagné du fait de la baisse du taux brut de scolarisation, avant de régresser légèrement en 2003 du fait cette fois-ci d'un léger repli de l'espérance de vie.

Les conclusions de l'exercice sont un peu moins enthousiastes concernant les départements. A cette échelle, des problèmes de pertinence et de disponibilité des données se posent de manière évidente. Par exemple, le PIB s'avère moins pertinent à cette échelle pour mesurer le niveau de vie puisque des phénomènes de frontière peuvent apparaître (le PIB d'une entreprise située dans un département peut bénéficier aux habitants d'un autre département, par exemple). Idem pour le TBS (les étudiants migrent d'un territoire vers un autre en fonction des infrastructures universitaires).

Ces quelques critiques nous amènent à nous tourner à présent vers un Indice de Développement Humain alternatif qui a été récemment proposé par des collectivités françaises afin de répondre précisément à ces défauts constatés : l'IDH-2.

2) Un Indice de Développement Humain amélioré : l'IDH-2 en région Centre

L'Indice de Développement Humain alternatif (IDH-2) est né en 2006 de l'initiative d'une collectivité française, la Communauté urbaine de Lyon⁶, qui désirait mesurer son niveau de développement humain. Très vite, des problèmes de pertinence et de disponibilité des données se sont posés : en effet, sur des territoires urbains on assiste à des « déformations » assez artificielles de l'IDH du fait de la grande concentration d'activités économiques et universitaires. L'IDH, à de telles échelles, perd donc de sa pertinence, mais aussi de sa fiabilité puisque certaines données ne sont pas disponibles (c'est le cas du PIB par exemple). L'idée est donc apparue de créer un IDH alternatif, qui puisse non seulement s'avérer plus pertinent (et notamment plus discriminant) pour les régions « riches » du globe, mais également qui puisse être plus précisément territorialisé (afin d'identifier les problèmes éventuels de répartition du développement humain sur un territoire régional par exemple). L'expérience a été renouvelée récemment en Île-de-France, où l'IDH-2 a été calculé jusqu'au niveau communal. D'autres expériences vont probablement suivre (Marseille, Nord-Pas de Calais, etc.). Nous proposons ici une analyse cartographiée du développement humain en région Centre à partir de l'IDH-2 des cantons, pour la dernière année de recensement intégralement disponible : 1999.

A) L'IDH-2 : définition et contenu

L'IDH-2 reprend la même idée générale que l'IPH-2 (cf. chapitre suivant) : à savoir que le développement humain, tout comme la pauvreté, ne peut pas être défini selon exactement les mêmes critères dans les pays riches et les pays pauvres. Pour l'IDH-2, nous partons donc de l'hypothèse selon laquelle les trois dimensions qui définissent le développement humain au niveau international peuvent être caractérisées dans les pays développés de manière plus pertinente et plus « fine » :

- d'abord pour mieux tenir compte de la dimension particulière que recouvre la notion de développement humain dans ces pays ;
- ensuite pour mieux correspondre aux attentes d'un acteur public local, notamment en matière d'analyse des déséquilibres qui peuvent être observés sur son territoire (entre cantons ou communes, par exemple).

Nous avons donc décidé de garder globalement la même définition et les trois mêmes dimensions au développement humain. Par contre, ces trois dimensions sont caractérisées par des indicateurs différents et/ou des modes de normalisation plus discriminants (modification des taux plancher et plafond pour obtenir un indicateur plus qualitatif et plus discriminant).

1. la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine (**santé**), est toujours reflétée dans l'IDH-2 par *l'espérance de vie à la naissance*, mais le taux plancher est amené à 65 ans (âge déterminant la notion de « décès prématuré » en France) ;
2. la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances (**éducation**), n'est plus reflétée dans l'IDH-2 que par un indicateur : *le pourcentage de la population de plus de 15*

⁶ Boutaud A. (2006) *Faisabilité et pertinence du calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon*, Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission Agenda 21, DPSA, 77 p.

ans n'étant plus scolarisée et ayant un diplôme (donnée INSEE tirée du recensement) ; un taux plancher de 50 % a été fixé, ce qui revient à dire qu'un pays ou une région ayant moins de 50% de sa population non diplômée peut difficilement être considérée comme développée.

3. et enfin la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (**niveau de vie**), est reflétée dans l'IDH-2 par la *médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation* (donnée fournie annuellement par l'INSEE et la Direction Générale des Impôts) ; le taux plancher a pour l'instant été fixé à 5.000 US\$ et le taux plafond à 25.000 US\$, et nous avons appliqué au mode de calcul de l'indice la même formule logarithmique que pour l'IDH.

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Valeur mini	Valeur maxi	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Santé	Espérance de vie à la naissance	65 ans	85 ans	Indice de santé = (espérance de vie – 65) / (85 – 25)
2. Savoir	% pop.>15 ans sortie du système scolaire et diplômée	50%	100%	Indice d'instruction-diplôme = (% pop.>15 ans diplômée – 50) / (100-50)
3. Niveau de vie	Revenu imposable médian des ménages par uc (US \$, PPA)	5000 US\$	25 000 US\$	Indice de niveau de vie = [log (revenu médian/uc) – log (5.000)] / [log (25.000) – log (5.000)]



$$\text{IDH-2} = (\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice d'instruction} + \text{Indice de PIB}) / 3$$

Il est à noter au passage que, pour l'année 1999 qui nous sert ici de référence, les calculs communaux en région Île-de-France nous avaient amené à des écarts d'IDH-2 très significatifs, allant de 0,924 (Paris 6^{ème}) à 0,491 (Aubervilliers).

B) L'IDH-2 de la région Centre et de ses cantons

Concernant la région Centre, nous nous contenterons pour l'instant d'une approche cantonale de l'IDH-2. Mais avant de rentrer dans le détail, jetons d'abord un premier coup d'œil au classement de la région par rapport aux autres régions de France métropolitaine.

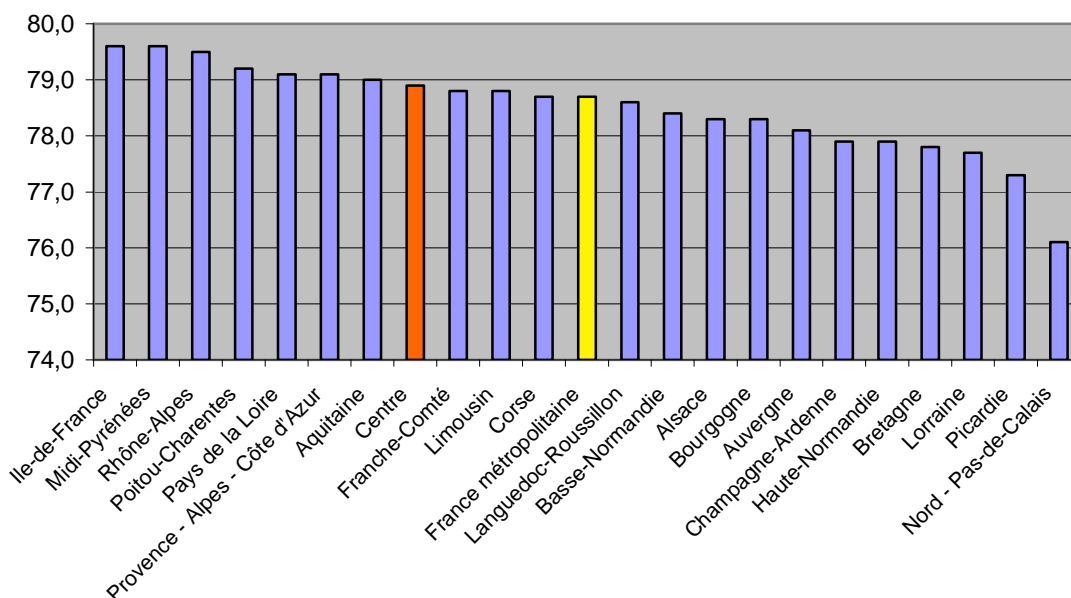
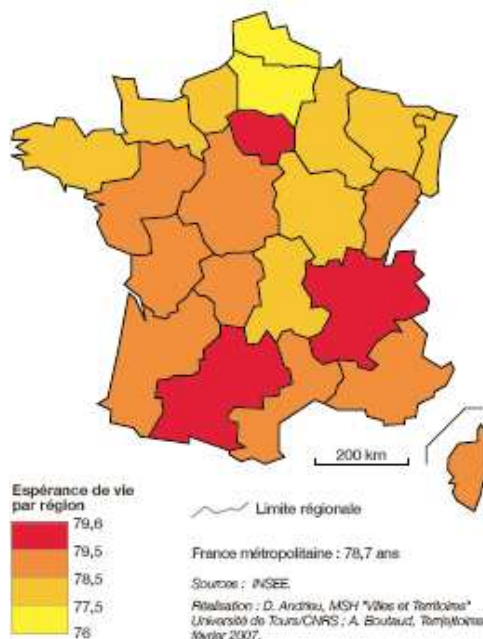
B1. L'IDH-2 des régions françaises

En matière d'espérance de vie, tout d'abord, la région Centre était particulièrement bien placée en 1990, à la troisième place des régions françaises (seules la région Poitou-Charentes et la région Midi-Pyrénées faisaient alors mieux que la région Centre en la matière). Mais durant les années 1990 l'espérance de vie régionale a augmenté plus lentement que dans la plupart des autres régions, tant et si bien que la région Centre est passée sur cette période de la troisième à la huitième place⁷.

En matière d'éducation, la région Centre se caractérise par un pourcentage de diplômés relativement faible : en 1999, à peine plus de 81% de la population âgée de plus de 15 ans était sortie du système scolaire avec un diplôme (tous niveaux de diplômes confondus). Ce qui place là encore la région Centre dans le milieu de tableau des régions métropolitaines, à la douzième position (p. 19).

⁷ Sur la période 1990-2001, l'espérance de vie de la région Centre n'a augmenté que de 2,4 ans, contre 3 ans en France métropolitaine et 4,1 ans en Île-de-France. Cette tendance semble s'être poursuivie après 2001.

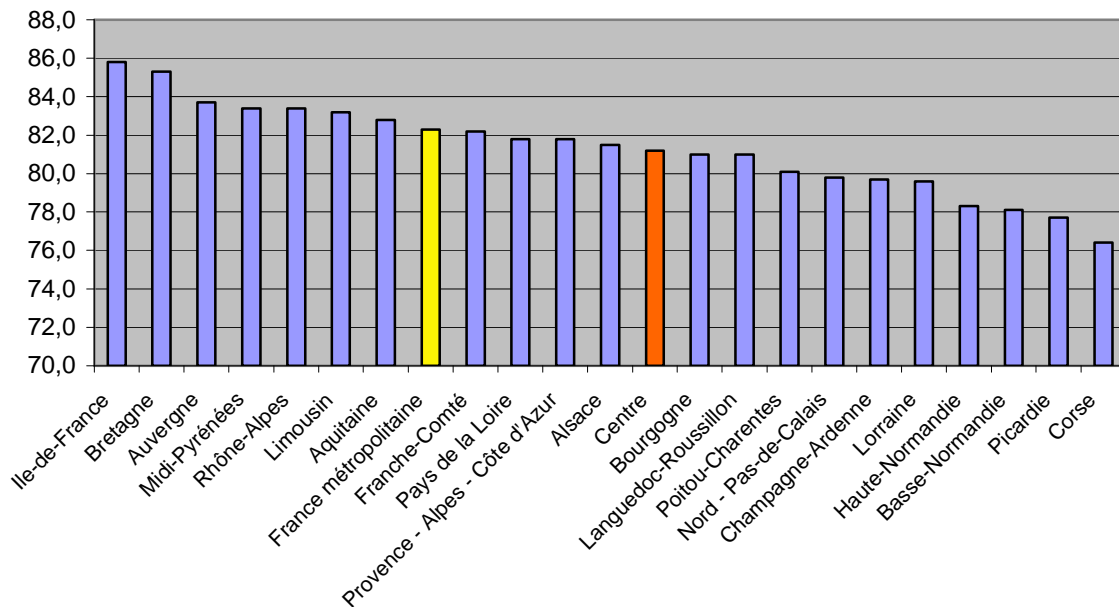
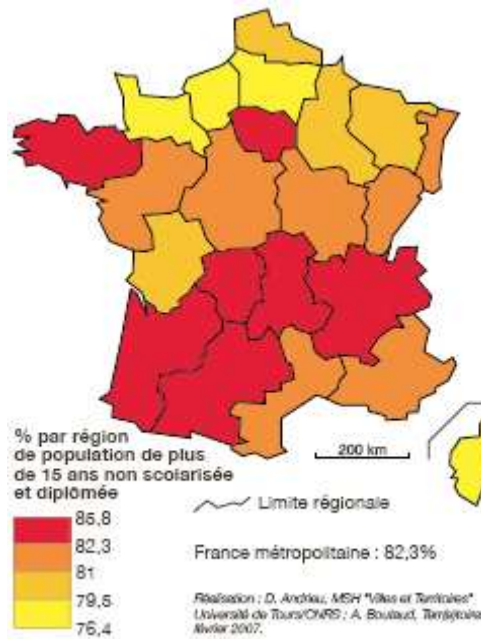
Enfin, la région Centre obtient un niveau de revenu médian très proche de la moyenne française, ce qui positionne la région à la quatrième place des régions métropolitaines en l'an 2000 (p. 20).



	Esperance de vie H-F	Indice santé esp.vie (IDH2)	
1	Île-de-France	79,6	0,730
2	Midi-Pyrénées	79,6	0,730
3	Rhône-Alpes	79,5	0,725
4	Poitou-Charentes	79,2	0,710
5	Pays de la Loire	79,1	0,705
6	PACA	79,1	0,705
7	Aquitaine	79,0	0,700
8	Centre	78,9	0,695
9	Franche-Comté	78,8	0,690
10	Limousin	78,8	0,690
11	Corse	78,7	0,685
	France métropolitaine	78,7	0,685

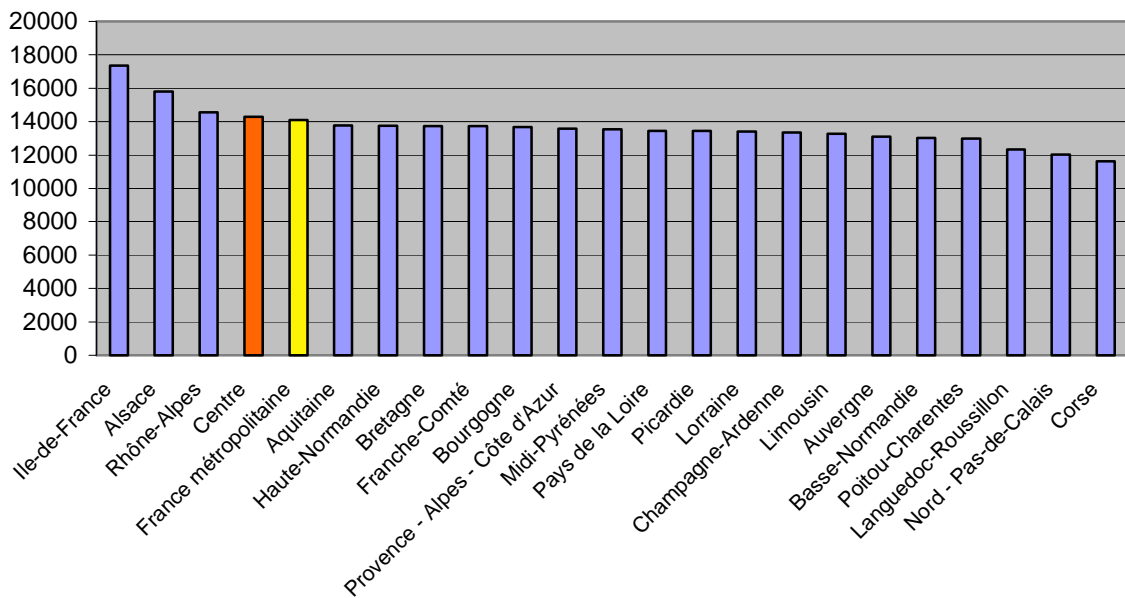
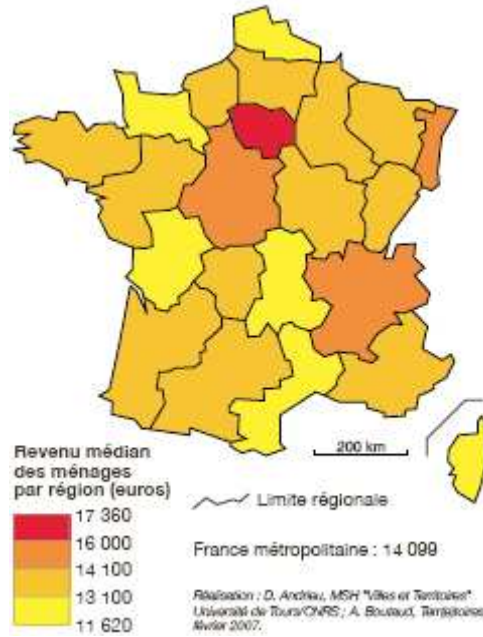
	Esperance de vie H-F	Indice santé esp.vie (IDH2)	
12	Languedoc-Roussillon	78,6	0,680
13	Basse-Normandie	78,4	0,670
14	Alsace	78,3	0,665
15	Bourgogne	78,3	0,665
16	Auvergne	78,1	0,655
17	Champagne-Ardenne	77,9	0,645
18	Haute-Normandie	77,9	0,645
19	Bretagne	77,8	0,640
20	Lorraine	77,7	0,635
21	Picardie	77,3	0,615
22	Nord - Pas-de-Calais	76,1	0,555

L'esperance de vie et l'Indice de santé de l'IDH-2 des régions françaises en 1999



	% pop. >15 ans non scol. diplômée	Indice educ. Diplôme		% pop. >15 ans non scol. diplômée	Indice educ. Diplôme		
1	Ile-de-France	85,8	0,716	12	Centre	81,2	0,624
2	Bretagne	85,3	0,706	13	Bourgogne	81,0	0,620
3	Auvergne	83,7	0,674	14	Languedoc-Roussillon	81,0	0,620
4	Midi-Pyrénées	83,4	0,668	15	Poitou-Charentes	80,1	0,602
5	Rhône-Alpes	83,4	0,668	16	Nord - Pas-de-Calais	79,8	0,596
6	Limousin	83,2	0,664	17	Champagne-Ardenne	79,7	0,594
7	Aquitaine	82,8	0,656	18	Lorraine	79,6	0,592
	France métropolitaine	82,3	0,646	19	Haute-Normandie	78,3	0,566
8	Franche-Comté	82,2	0,644	20	Basse-Normandie	78,1	0,562
9	Pays de la Loire	81,8	0,636	21	Picardie	77,7	0,554
10	PACA	81,8	0,636	22	Corse	76,4	0,528
11	Alsace	81,5	0,630	22	Corse	76,4	0,528

Le pourcentage de personnes de plus de 15 ans diplômées et l'Indice éducation diplôme de l'IDH-2 des régions françaises en 1999



		Médiane 2003 (euros)	Médiane (\$ PPA)	Indice revenu médiane
1	Ile-de-France	17351,44	18 698	0,820
2	Alsace	15813,38	17 040	0,762
3	Rhône-Alpes	14559,34	15 689	0,711
4	Centre	14299,72	15 409	0,699
	France métropolitaine	14098,64	15 193	0,691
5	Aquitaine	13767,98	14 836	0,676
6	Haute-Normandie	13747,85	14 814	0,675
7	Bretagne	13739,01	14 805	0,674
8	Franche-Comté	13726,97	14 792	0,674
9	Bourgogne	13685,65	14 747	0,672
10	PACA	13572,84	14 626	0,667
11	Midi-Pyrénées	13537,17	14 587	0,665

		Médiane 2003 (euros)	Médiane (\$ PPA)	Indice revenu médiane
12	Pays de la Loire	13453,63	14 497	0,661
13	Picardie	13448,90	14 492	0,661
14	Lorraine	13405,91	14 446	0,659
15	Champagne-Ardenne	13360,63	14 397	0,657
16	Limousin	13281,66	14 312	0,653
17	Auvergne	13097,35	14 114	0,645
18	Basse-Normandie	13018,08	14 028	0,641
19	Poitou-Charentes	12983,78	13 991	0,639
20	Languedoc-Roussillon	12336,02	13 293	0,608
21	Nord - Pas-de-Calais	12037,98	12 972	0,592
22	Corse	11627,59	12 530	0,571

La médiane des revenus fiscaux des ménages et l'Indice revenu de l'IDH-2 des régions françaises en 2000

Au final, la région Centre obtient donc une performance globale honorable pour l'année 1999. Située à la sixième place, la région est finalement très proche de la moyenne française. C'est en partie le remplacement du PIB par les revenus des ménages qui explique ce bond en avant. En effet le PIB moyen de la France est très élevé, mais l'Île-de-France a elle seule tire vers le haut cette moyenne (même Rhône-Alpes, qui présente pourtant le second PIB/hab de France, se retrouve en dessous de la moyenne nationale). L'utilisation des revenus en lieu et place du PIB reflète vraisemblablement beaucoup mieux ce que l'on cherche à mesurer : le niveau de vie des habitants (et pas la richesse produite par les entreprises dont le siège social est basé sur le territoire... ce qui crée des distorsions évidentes).

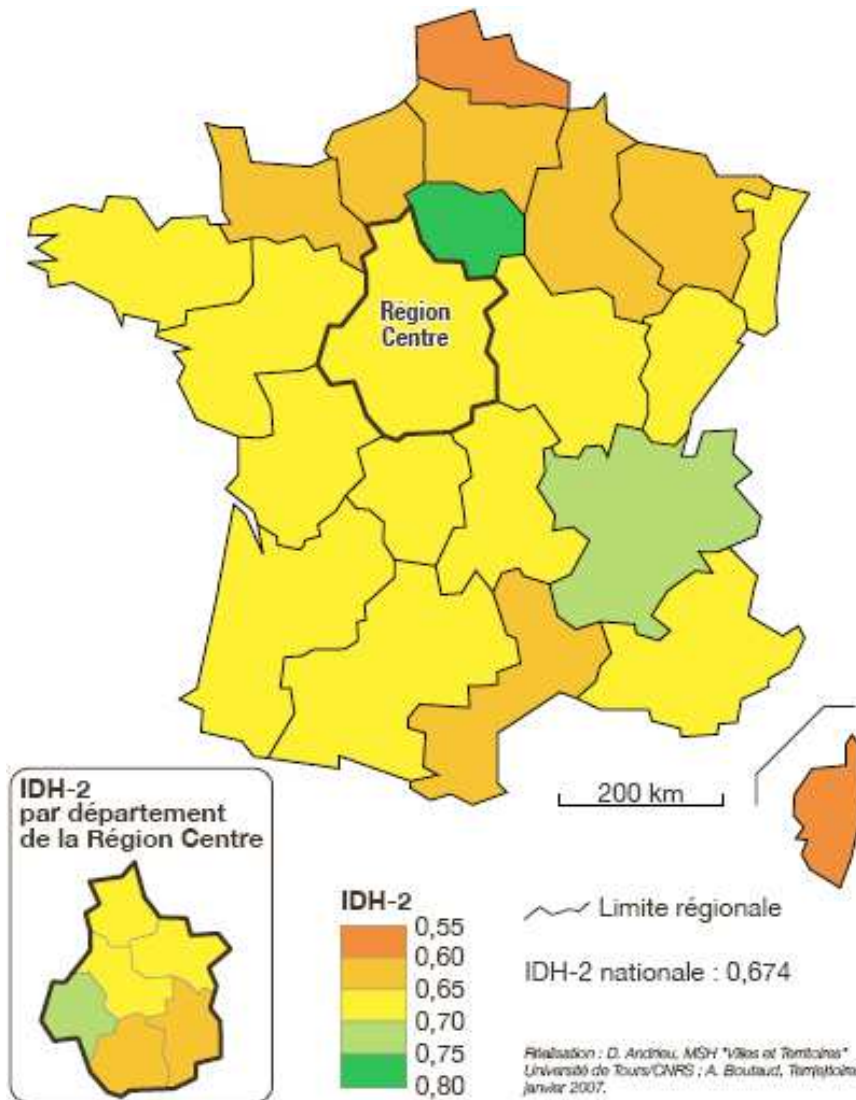
On peut dire la même chose de l'indice d'éducation-diplôme, qui semble plus pertinent puisqu'il mesure cette fois directement le degré (intensité) de formation des habitants, et non l'offre de formation du territoire. Par contre, en la matière, la région Centre obtient une bien moins bonne performance qu'en matière de revenus, avec seulement la douzième place des régions métropolitaines.

L'espérance de vie, enfin, semblait encore assez bonne en 1999, ce qui permettait à cette date à la région Centre d'occuper au final une très honorable sixième place en matière de développement humain, tel que mesuré avec l'IDH-2 (à égalité avec la Bretagne). La relative stagnation de l'espérance de vie au cours des dernières années risque néanmoins de pénaliser la région Centre lors du prochain renouvellement du calcul de l'IDH-2 (au prochain recensement... sans doute en 2008).

Pour 1999, on retiendra au final que la région Centre obtient une performance globale honorable, avec en particulier un niveau de vie élevé. Par contre, l'espérance de vie a beaucoup moins augmenté en région Centre que dans le reste de la France dans les années 1990, ce qui a fait sensiblement rétrograder la région Centre dans la hiérarchie des régions françaises (même si elle restait en la matière légèrement devant la moyenne métropolitaine en 1999). Enfin, le niveau d'éducation (taux de diplômés) est un peu plus faible que la moyenne nationale. Autrement dit, en 1999, les habitants de la région Centre semblaient donc un peu plus riches en moyenne que les autres français, leur espérance de vie était encore légèrement supérieure, mais ils étaient par contre un peu moins diplômés.

	IDH-2
1 Ile-de-France	0,755
2 Rhône-Alpes	0,701
3 Midi-Pyrénées	0,688
4 Alsace	0,686
5 Aquitaine	0,677
France métropolitaine	0,674
6 Bretagne	0,673
6 Centre	0,673
8 Franche-Comté	0,669
8 PACA	0,669
8 Limousin	0,669
11 Pays de la Loire	0,667

	IDH-2
12 Auvergne	0,658
13 Bourgogne	0,652
14 Poitou-Charentes	0,650
15 Languedoc-Roussillon	0,636
16 Champagne-Ardenne	0,632
17 Lorraine	0,629
17 Haute-Normandie	0,629
19 Basse-Normandie	0,624
20 Picardie	0,610
21 Corse	0,595
22 Nord - Pas-de-Calais	0,581



L'Indice de Développement Humain alternatif (IDH-2) des régions françaises en 1999

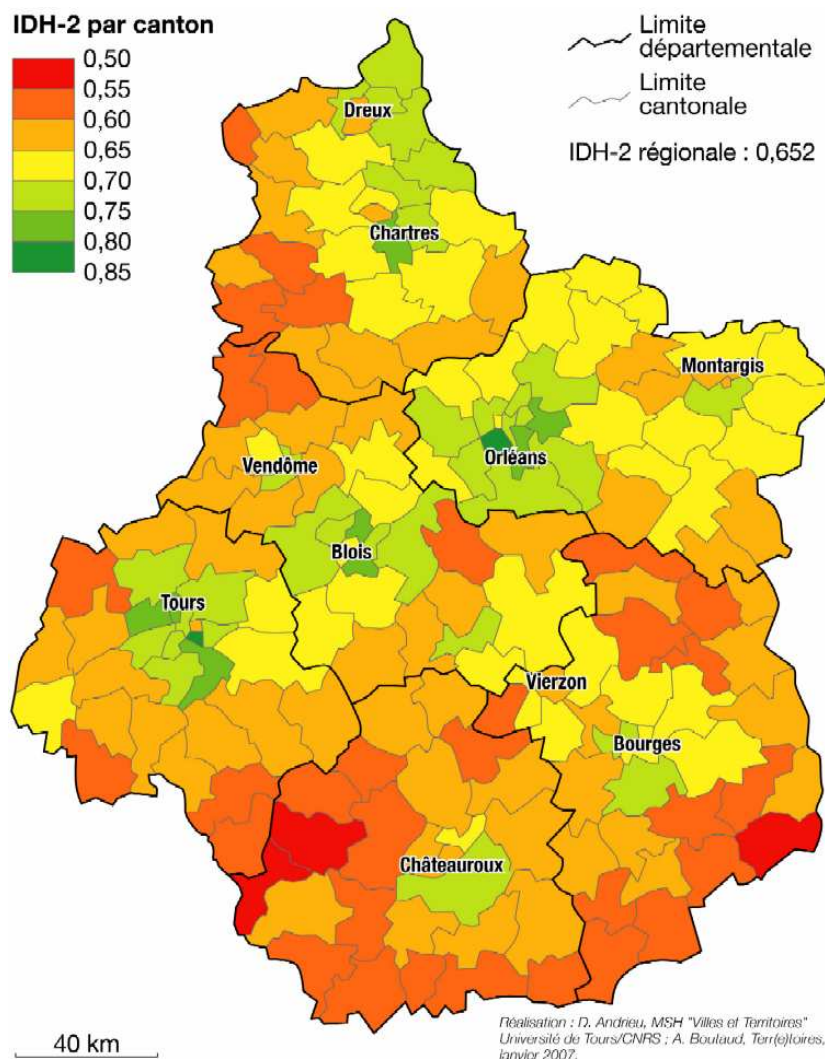
B2. L'IDH-2 de la région Centre : une analyse territoriale

Globalement, on notera que les niveaux de développement humain mesurés par l'IDH-2 sont relativement homogènes entre régions métropolitaines. Les écarts apparaissent généralement de manière beaucoup plus précise lorsque l'on s'intéresse à des territoires plus fins (communes ou cantons). Au sein de la région, parmi les départements, on observe encore une relative homogénéité. Les écarts existent bel et bien, mais on est loin de ceux constatés par exemple entre communes de l'Île-de-France (cités plus haut). L'IDH-2 des départements varie ainsi de 0,702 pour l'Indre-et-Loire à 0,624 pour l'Indre. On remarquera au passage que le Loiret et l'Indre-et-Loire ont là encore des niveaux très proches, même si cette fois c'est l'Indre-et-Loire qui passe en tête du classement.

	IDH-2
Indre-et-Loire	0,702
Loiret	0,698
Région Centre	0,674
Loir-et-Cher	0,665
Eure-et-Loir	0,661
Cher	0,642
Indre	0,624

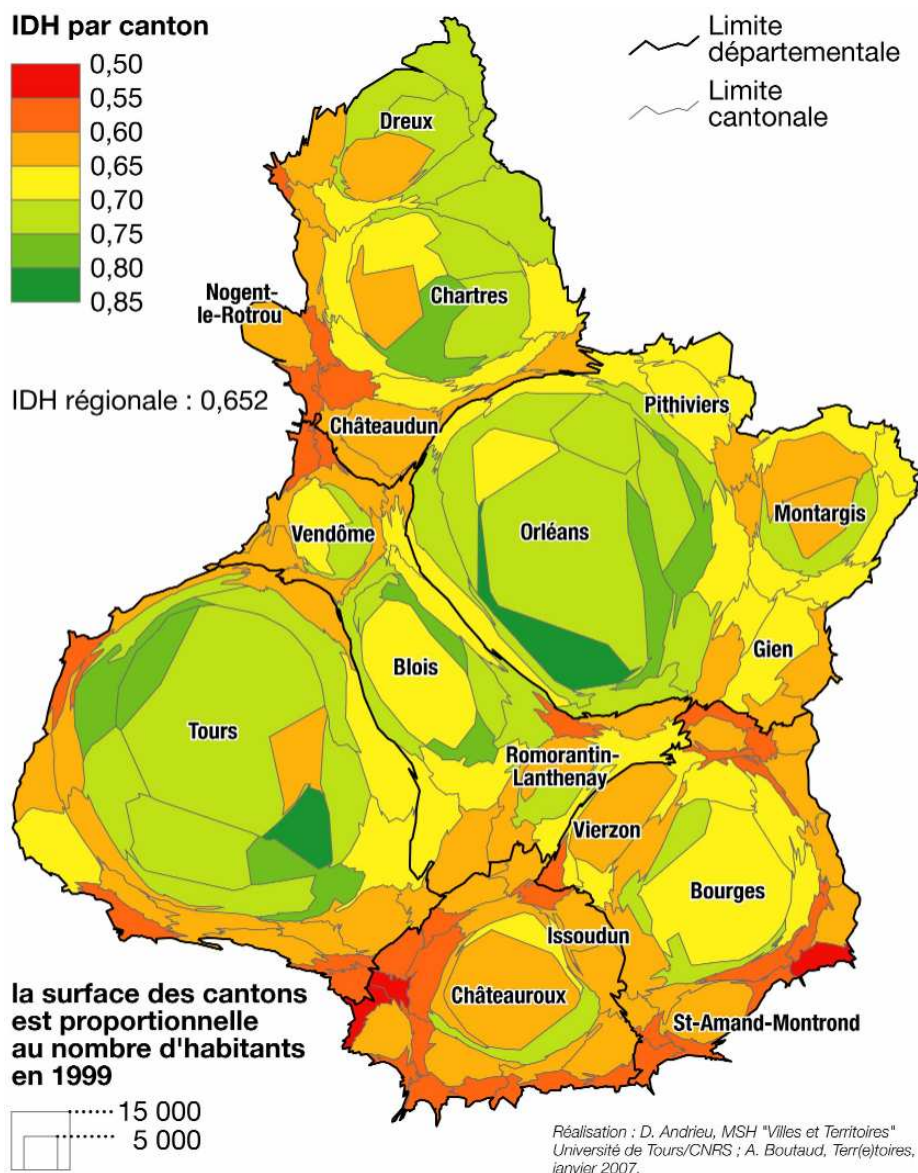
L'Indice de Développement Humain alternatif (IDH-2) des départements de la région Centre en 1999

L'analyse de l'IDH-2 devient plus intéressante lorsque déclinée au niveau cantonal. Néanmoins, à cette échelle il convient de préciser qu'il nous manque une donnée : l'espérance de vie à la naissance (dont nous prendrons donc ici la valeur départementale pour chaque canton, faute de mieux).



L'Indice de Développement Humain alternatif (IDH-2) de la région Centre et de ses cantons en 1999

On s'aperçoit alors que des disparités plus fortes interviennent entre territoires, allant d'un niveau d'IDH-2 élevé (>0,800 dans les cantons d'Olivet ou Saint-Avertin) à un niveau relativement faible (à peine supérieur à 0,500 à Mézières-en-Brenne, par exemple). Une première cartographie nous permet d'y voir un peu plus clair sur la répartition de ce développement humain (carte ci-dessus). On constate que les cantons urbains semblent concentrer les niveaux élevés d'IDH. Inversement, les zones rurales semblent avoir tendance à se caractériser par des niveaux d'IDH relativement faibles (et de fait, les revenus et les niveaux de formation y sont globalement moins élevés). Mais ces derniers cantons sont par définition moins peuplés, ce qui peut également fausser la représentation que l'on se fait du territoire. Un exercice intéressant peut alors consister à établir un cartogramme en fonction de la population cantonale (la surface des cantons devient alors proportionnelle à leur nombre d'habitant).



Cartogramme de l'Indice de Développement Humain alternatif (IDH-2) de la région Centre et de ses cantons en 1999

Conclusion : un développement humain globalement élevé, mais avec certaines inégalités territoriales

Sans aller beaucoup plus loin dans l'analyse de ces résultats, on notera que l'IDH-2 présente certains avantages indéniables par rapport à l'IDH « normal » : les données utilisées sont globalement de meilleure qualité, et leur disponibilité permet une déclinaison locale relativement fine (théoriquement jusqu'à l'échelle communale... sauf concernant l'espérance de vie, qui demanderait idéalement un traitement spécifique). En revanche, l'IDH-2 ne bénéficie pas de la légitimité internationale de l'IDH, et il est aujourd'hui impossible de calculer l'indice de manière précise en dehors des années de recensement de la population. En région Centre, un premier niveau d'analyse permet de situer la région par rapport aux autres régions françaises. Positionnée en sixième position des régions métropolitaines en 1999, le Centre s'en sort au final plutôt bien, puisque seul le pourcentage de diplômés est plus faible que la moyenne française.

Un second niveau d'analyse nous permet ensuite de constater que les écarts sont plus importants entre territoires cantonaux. En particulier, les habitats des cantons urbains (ou périurbains) ont des revenus plus importants que ceux des cantons ruraux. Idem concernant les niveaux de formation (diplômes). On voit donc apparaître une forme de dualité ville-campagne qui mériterait sans doute d'être un peu affinée, avec également certains déséquilibres entre espaces urbains (banlieues plus ou moins favorisées). Une analyse communale et un calcul localisé d'espérance de vie pourraient de ce point de vue être une bonne piste de travail pour préciser ce premier bilan.

3) L'Indice de Pauvreté Humaine en région Centre

Suite au succès retentissant de l'IDH, les experts du PNUD se sont retrouvés dans une situation relativement paradoxale. D'une part ce succès permettait d'attirer l'attention du public sur des aspects plus qualitatifs que le simple PIB. Mais d'autre part, certaines informations complémentaires n'étant pas prises en compte par l'IDH risquaient d'être laissées de côté et ignorées. Au milieu des années 1990, le PNUD a donc décidé d'élaborer un indice synthétique complémentaire pour mesurer cette fois-ci non pas le développement, mais la pauvreté : c'est ainsi qu'est né l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH).

Comme pour le développement humain, les experts du PNUD sont partis du postulat selon lequel la pauvreté humaine n'était pas monodimensionnelle et ne pouvait donc pas se réduire à une simple donnée (monétaire ou autre). Par contre, l'IPH se différencie de l'IDH par deux points essentiels : d'une part il mesure des aspects négatifs, des carences, des « *manques observables dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'indicateur du développement humain* ⁸ » : raison pour laquelle l'IPH fonctionne en sens inverse de l'IDH (plus l'IPH est faible, moins la pauvreté est importante... et mieux c'est⁹). Enfin, contrairement là encore à l'IDH, les experts du PNUD ont pensé dès l'origine à mettre en place deux systèmes de calcul de la pauvreté humaine : l'un adapté aux pays riches et l'autre aux pays plus pauvres – partant de l'idée selon laquelle la pauvreté ne se caractérise pas de la même manière selon le niveau de développement moyen des pays étudiés. La version de l'IPH adaptée aux pays industrialisés est généralement intitulée IPH-2 : c'est bien entendu cette seconde version qui fera l'objet de notre attention ici.

A) L'IPH-2 : définition, contenu et résultats internationaux

Conscients des limites de l'IDH, mais également encouragés par son succès, les experts du PNUD ont donc proposé de considérer la pauvreté comme une sorte de « négatif » (ou « image renversée ») du développement. L'IPH est donc construit selon les trois mêmes dimensions (à savoir la santé, l'éducation et le niveau de vie) auxquelles est ajoutée une quatrième dimension d'exclusion sociale concernant l'accès à l'emploi. La pauvreté humaine est donc considérée sous quatre aspects :

1. La *difficulté à bénéficier d'une vie longue et saine*, mesurée dans l'IPH par **la probabilité à la naissance de ne pas atteindre 60 ans**. Plus couramment, on utilise la notion de « probabilité de survie à 60 ans », dont la probabilité de ne pas atteindre 60 ans est l'exact inverse.
2. La difficulté d'accès aux connaissances, exprimée par le **taux d'illettrisme des adultes** (âgés de 16 à 65 ans). L'illettrisme s'entend ici comme « *la difficulté à comprendre un texte*¹⁰ ». Il s'agit, plus précisément encore, de la « *proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension* ».

⁸ PNUD (2005) *Rapport mondial sur le développement humain 2005, La coopération internationale à la croisée des chemins*, Ed. Economica, 385 p.

⁹ Les experts du PNUD qualifient par exemple le calcul du développement de « *conglomerative perspective* », qu'ils opposent à la méthode de calcul de la pauvreté : « *deprivational perspective* », in UNDP (1997) *Human development to eradicate poverty*, Oxford University Press, 134 p.

¹⁰ PNUD (2005) Op. cit. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différences un peu plus loin dans ce chapitre.

concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) » .

3. La difficulté d'accéder à un niveau de vie décent, mesurée ici par le **pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté**, qui se définit lui-même comme la « *demi médiane du revenu disponible corrigé des ménages* ¹¹ ». Autrement dit, il s'agit du pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire, équivalent à 50 % du revenu médian disponible des ménages par unité de consommation.
4. L'exclusion sociale est reflétée par le **taux de chômage de longue durée** (plus de douze mois) **dans la population active** (définition du Bureau International du Travail).

Puisque ces quatre données susmentionnées sont exprimées sous la forme de pourcentages, l'agrégation se fait ici sans avoir besoin d'opérer une normalisation. On se contente donc de faire une moyenne cubique des quatre indicateurs, ce qui nous donne un chiffre compris entre 0 et 100. Notons que la moyenne cubique permet de rendre plus discriminants les performances les plus médiocres (pourcentages élevés), ceci afin de pousser les nations à essayer d'obtenir de bonnes performances dans les quatre domaines, sans se permettre le luxe de négliger l'une des dimensions par rapport aux autres.

Dimensions de la pauvreté humaine	Indicateurs choisis	Définition de l'indicateur	Exemple : valeur France 2003
Longévité et santé	Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans (P1)	<i>Il s'agit du complément à 100 de la probabilité de survie à 60 ans, plus communément utilisée (ou pourcentage de survivants à 60 ans pour une année donnée)</i>	9,8 %
Savoir, éducation	Taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans (P2)	<i>Proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA)</i>	16,4 % (par défaut)
Niveau de vie	Taux de pauvreté monétaire (P3)	<i>Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (équivalent à 50 % du revenu médian disponible des ménages corrigé selon la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage)</i>	8,0 %
Exclusion sociale, travail	Taux de chômage de longue durée (P4)	<i>Pourcentage de la population active âgée de 15 ans et plus étant sans emploi depuis plus de douze mois (le chômage étant compris au sens du BIT c'est à dire en retenant trois critères : 1) le fait d'être totalement sans emploi, 2) d'être disponible pour travailler et 3) de rechercher activement un travail.</i>	4,2 %



Indice de Pauvreté Humaine (IPH2) = $[1/4 (P1^3 + P2^3 + P3^3 + P4^3)]^{1/3}$

Au niveau international, les pays du Nord de l'Europe se positionnent assez largement en tête du classement de l'IPH avec les plus faibles taux de pauvreté humaine (moins de 10 points). La Suède, bonne première, gagne cinq places par rapport à son classement IDH, et... dix-neuf places par rapport au classement de PIB/hab ! Les Pays-Bas, la Finlande et le Danemark gagnent quant à eux neuf places avec l'IPH comparativement à l'IDH. Avec un IPH de 10,3 l'Allemagne fait elle aussi un bond en avant remarquable. Quant à la France, elle grappille six places, mais se retrouve cette fois-ci derrière l'Allemagne.

¹¹ PNUD (2005) Op. cit.

Il semble donc, au vu de ces résultats, que la tradition de protection sociale et de répartition des richesses propre à chaque pays joue un rôle non négligeable dans ces changements de classement. On n'est donc guère surpris de constater que, à l'opposé des pays du Nord traditionnellement « protecteurs », les pays anglo-saxons, plus libéraux, obtiennent en la matière de moins bons résultats. L'Australie, l'Irlande et les Etats-Unis ont par exemple tendance à nettement rétrograder dans le classement international en matière de pauvreté humaine comparativement aux classements de l'IDH. Et pour ces pays, l'écart se creuse davantage encore entre IPH et PIB/hab : les Etats-Unis passent par exemple de la quatrième place pour leur PIB/hab à la dix-septième place pour leur niveau de pauvreté humaine : soit treize places de perdues. L'Irlande, second PIB/hab au monde, perd quatorze places !

		IPH-2	Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000- 05)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte (% pop. 16-25 ans, 1994- 2003)	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999- 2000)	Class. IDH	Diff. IDH & IPH2
1	Suède	6,5	7,2	7,5	0,9	6,5	6	5
2	Norvège	7,0	8,4	7,8	0,3	6,4	1	-1
3	Pays-Bas	8,2	8,7	10,5	1,2	7,3	12	9
4	Finlande	8,2	9,7	10,4	2,2	5,4	13	9
5	Danemark	8,9	10,4	9,6	1,1	9,2	14	9
6	Allemagne	10,3	8,8	14,4	4,6	8,3	20	14
7	Suisse	11,0	7,8	15,9	1,1	9,3	7	0
8	Luxembourg	11,1	9,7	...	1,0	6,0	4	-4
9	Canada	11,3	8,1	14,6	0,8	12,8	5	-4
10	France	11,4	9,8	...	4,2	8,0	16	6
11	Espagne	11,6	8,7	...	4,5	10,1	21	10
12	Japon	11,7	7,1	...	1,8	11,8	11	-1
13	Belgique	12,4	9,4	18,4	3,7	8,0	9	-4
14	Australie	12,8	7,7	17,0	1,4	14,3	3	-11
15	Royaume-Uni	14,8	8,7	21,8	1,2	12,5	15	0
16	Irlande	15,2	8,7	22,6	1,6	12,3	8	-8
17	Etats-Unis	15,4	11,8	20,0	0,7	17,0	10	-7
18	Italie	29,9	7,8	47,0	5,1	12,7	18	0

Classement des nations en fonction de leur niveau de pauvreté humaine sur la période 2000-2005, selon l'IPH-2

Source : PNUD, 2005

B) L'IPH-2 de la région Centre

Le calcul régional de l'IPH présente des difficultés notables du fait de l'absence de régionalisation de certaines enquêtes nationales. Néanmoins il est possible d'utiliser dans ses grandes lignes la méthode proposée par exemple en Nord-Pas de Calais. Nous nous sommes concentrés sur l'année 2003, fournissant autant que possible des chiffres disponibles pour cette année, ou par défaut pour les années les plus proches.

B1. La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans : un résultat moyen

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans se calcule à partir des tables de mortalité et des estimations localisées de population. Signalons que l'année 2003 peut poser ici un problème de représentativité puisque cette année a été marquée par un pic de décès dû à la canicule estivale ; néanmoins les moins de 60 ans n'ont pas été très concernés par cet événement, ce qui limite les déformations potentielles liées à ce phénomène.

Cette année-là, un peu plus de 3700 personnes de moins de 60 ans sont décédées en région Centre, et le taux de survie à 60 ans était d'environ 88,5%. Ce qui nous donne une probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans de 11,5%. Ce chiffre est supérieur à la moyenne française estimée par le PNUD (environ 10%) et à celle de la région Île-de-France (environ 9,5%). Néanmoins ce taux est inférieur à celui du Nord-Pas de Calais (13,1%). Pour mémoire, la région Centre se trouverait sensiblement au même niveau que les Etats-Unis dans le concert des nations.

		Probabilité de décéder avant 60 ans (%)			Probabilité de décéder avant 60 ans (%)
1	Islande	6,8	13	Allemagne	8,8
2	Japon	7,1	14	Nouvelle-Zélande	8,9
3	Suède	7,2	15	Autriche	9,1
4	Australie	7,7	16	Belgique	9,4
5	Suisse	7,8		Île-de-France	9,5*
6	Italie	7,8	17	Finlande	9,7
7	Canada	8,1	18	Luxembourg	9,7
8	Norvège	8,4	19	France	10,3 (9,8*)
9	Pays-Bas	8,7	20	Danemark	10,4
10	Espagne	8,7		Région Centre	11,5*
11	Royaume-Uni	8,7	21	Etats-Unis	11,8
12	Irlande	8,7		Nord-PDC	13,1**

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans parmi les pays développés (période 2000-05) et en région Centre (2003)

Source : PNUD (2005) ; *Observatoire Régional de la Santé (ORS) Île-de-France pour 2003 ; **Gadrey et ali (2006) ; + nos estimations pour la région Centre

B2. L'illettrisme en région Centre : des données absentes...

L'illettrisme n'est malheureusement pas analysé à l'échelle de la région Centre. Précisons à ce propos que, même au niveau national, les enquêtes de l'INSEE et de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) n'utilisent pas tout à fait les mêmes méthodes et définitions que l'UNESCO pour définir et calculer l'illettrisme (données utilisées pour le calcul de l'IPH). Il nous faut donc nous contenter pour cette donnée du chiffre retenu pour la France (16,4%) qui est en fait une moyenne correspondant aux pays proches dans lesquels l'enquête internationale (ou un équivalent) a été menée.

B3. Le chômage de longue durée : plutôt mieux que la moyenne française

En France, il y avait en 2003 42,9% de chômeurs de longue durée parmi le total des chômeurs (au sens du Bureau International du Travail). Avec un taux de chômage parmi la population active estimé cette même année à 9,8%, on obtient donc un pourcentage de chômeurs de longue durée parmi la population active de 4,2%.

En région Centre le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale ; il est estimé à 8,6% de la population active. Le taux de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs

d'emploi de catégorie 1 est sensiblement la même qu'au niveau national (27% en région contre 29% en 2003 en France métropolitaine¹²). Si on estime que la part des chômeurs de longue durée (au sens du BIT) est donc sensiblement la même en région Centre qu'au plan national (faute de données issues de l'enquête emploi régionalisée) on obtient alors une estimation de 3,7% de chômeurs de longue durée parmi la population active. Ce qui positionne la région à une place honorable dans le bilan mondial, légèrement devant la France (4,2%) et l'Île-de-France (4,5%).

	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)		Chômage de longue durée (% pop. active 2003)		
1	Norvège	0,3	15	Japon	1,8
2	Islande	0,4	16	Portugal	2,0
3	Nouvelle-Zélande	0,6	17	Finlande	2,2
4	Etats-Unis	0,7	18	Hongrie	2,5
5	Canada	0,8		Région Centre	3,7
6	Suède	0,9	19	Belgique	3,7
7	Luxembourg	1,0		République Tchèque	3,9
8	Danemark	1,1		Nord-PDC	4,1 (en 2001)
9	Suisse	1,1	20	France	4,2
10	Pays-Bas	1,2	21	Île-de-France	4,5
11	Royaume-Uni	1,2	22	Espagne	4,5
12	Australie	1,4	23	Allemagne	4,6
13	Autriche	1,4	24	Italie	5,1
14	Irlande	1,6	25	Grèce	5,4

Le taux de chômage de longue durée (au sens BIT) dans la population active de plus de 15 ans en région Centre et dans les pays développés en 2003

Source : PNUD (2005) ; INSEE (2005), Gadrey et alii (2006) et nos estimations pour la région Centre

B4. La population en dessous du seuil de pauvreté monétaire : un bon score, mais un mode d'estimation assez fragile

La dernière donnée à prendre en compte pour le calcul de l'IPH est le taux de pauvreté monétaire, c'est à dire le pourcentage de personnes vivant avec moins de 50 % du revenu médian disponible des ménages par unité de consommation.

Les données utilisées au niveau national sont celles issues de l'enquête revenus, malheureusement non régionalisées. Il nous faut donc, là encore, estimé de manière indirecte ce seuil de pauvreté monétaire, en nous appuyant sur la méthode alternative utilisée en Nord-Pas de Calais. On s'appuie alors sur les chiffres des bénéficiaires du RMI pour fournir une indication du taux de pauvreté monétaire, en supposant que ces deux chiffres sont relativement corrélés et proportionnels.

Au premier janvier 2004, il y avait en France 998.665 bénéficiaires du RMI, dont 31.327 en région Centre. Les bénéficiaires du RMI représentaient alors 3,7% de la population active française, et 2,8% de la population active de la région Centre – soit une proportion d'environ 75,5% du taux national. Avec un taux de pauvreté estimé pour la France à 8% par le PNUD en 2003 (contre 6,3% pour l'INSEE¹³) on peut alors estimer que le taux de pauvreté monétaire, s'il était proportionnel au taux de bénéficiaires du RMI, se situait en région Centre

¹² Pour mémoire, le taux de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 est généralement très inférieur au taux de chômage de longue durée parmi les chômeurs au sens du BIT. Faute d'enquête régionalisée fournissant pour 2003 des données sur les chômeurs de longue durée parmi les chômeurs en région Centre (au sens du BIT), on applique donc ici le taux national, probablement très proche.

¹³ Dans le but de favoriser les comparaisons avec d'autres IPH, on retiendra ici le taux du PNUD

autour de 6%. Bien que très insatisfaisante, cette méthode d'estimation nous permet au moins d'avoir des éléments de comparaison avec le Nord-Pas de Calais. Si ces chiffres obtenus s'approchent de la vérité, cela signifie alors que le taux de pauvreté monétaire est relativement faible en région Centre : 6%, contre 8% en France et 11,9% en Nord-Pas de Calais. Cela situerait la région à un niveau très honorable sur le plan international, sur le podium entre la République Tchèque et la Finlande.

		Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale)			Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale)
1	République Tchèque	4,9		Île-de-France	8,6* (3,7**)
2	Finlande	5,4	13	Danemark	9,2
3	Luxembourg	6,0	14	Suisse	9,3
	Région Centre	6,0	15	Espagne	10,1
4	Norvège	6,4	16	Japon	11,8
5	Suède	6,5		Nord-PDC	11,9*** (2001)
6	Slovaquie	7,0	17	Irlande	12,3
7	Pays-Bas	7,3	18	Estonie	12,4
8	France	8,0 (6,3*)	19	Royaume-Uni	12,5
9	Belgique	8,0	20	Italie	12,7
10	Autriche	8,0	21	Canada	12,8
11	Slovénie	8,2	22	Israël	13,5
12	Allemagne	8,3	23	Australie	14,3

Taux de pauvreté monétaire en région Centre et dans quelques pays développés (2003)

Sources : PNUD (2005) + *INSEE-DGI (ERF 2001); ** avec taux de pauvreté France au lieu d'Île-de-France; ***Gadrey et ali (2006) ; + nos calculs pour la région Centre

B5. L'IPH de la région Centre : proche de la moyenne française

Il nous reste à présent à faire la synthèse des différents indicateurs évoqués ci-dessus en réalisant une moyenne cubique, conformément au mode calculatoire proposé par les experts du PNUD pour obtenir la valeur de l'Indice de Pauvreté Humaine. Le résultat obtenu est alors de 11,6 soit un niveau de pauvreté humaine très proche de la moyenne française (11,4). Globalement, l'IPH de la région Centre situerait cette dernière à un niveau entre la France et l'Espagne, autour de la onzième place mondiale. Par rapport au reste de la France, cet IPH régional se caractérise néanmoins par un faible taux de pauvreté monétaire (malgré les précautions qu'il convient de prendre concernant ce dernier indice du fait de son mode d'estimation approximatif). Le taux de chômage (et de chômage de longue durée) plus faible est également un atout de la région. Mais c'est dans le domaine du taux de survie à 60 ans que les choses sont un peu moins brillantes ; notons d'ailleurs que ce taux, globalement plus élevé que les autres (tant pour la France que pour la région Centre) pénalise un peu injustement la région du fait de la moyenne cubique réalisée en fin de calcul.

		IPH-2	Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000- 05-)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. En deçà du seuil de pauvreté monétaire	IDH	Diff. IDH & IPH2
1	Suède	6,5	7,2	7,5	0,9	6,5	6	5
2	Norvège	7,0	8,4	7,8	0,3	6,4	1	-1
3	Pays-Bas	8,2	8,7	10,5	1,2	7,3	12	9
4	Finlande	8,2	9,7	10,4	2,2	5,4	13	9
5	Danemark	8,9	10,4	9,6	1,1	9,2	14	9
6	Allemagne	10,3	8,8	14,4	4,6	8,3	20	14
7	Suisse	11,0	7,8	15,9	1,1	9,3	7	0
8	Luxembourg	11,1	9,7	16,4	1,0	6,0	4	-4
9	Canada	11,3	8,1	14,6	0,8	12,8	5	-4
10	France	11,4 (11,3*)	9,8	16,4	4,2	8,0 (6,3*)	16	6
	Île-de-France	11,4 (11,1**)	9,5	16,4	4,5	8,3 (3,7**)	1	-9
	Région Centre	11,6	11,5	16,4	3,7	6,0	22	+11
11	Espagne	11,6	8,7	16,4	4,5	10,1	21	9
12	Japon	11,7	7,1	16,4	1,8	11,8	11	-2
13	Belgique	12,4	9,4	18,4	3,7	8,0	9	-5
	Nord-PDC	12,5	13,1	15,1	4,1	11,9	26	+13
14	Australie	12,8	7,7	17,0	1,4	14,3	3	-12
15	Royaume-Uni	14,8	8,7	21,8	1,2	12,5	15	-1
16	Irlande	15,2	8,7	22,6	1,6	12,3	8	-9
17	Etats-Unis	15,4	11,8	20,0	0,7	17,0	10	-8

L'IPH-2 de quelques nations et régions développées (période 2000-05) et de la région Centre (2003)

Source : PNUD (2005), Gadrey et al. (2006) pour Nord-PDC + nos calculs en région Centre et Île-de-France . *résultats obtenus avec les chiffres INSEE de taux de pauvreté monétaire **avec seuil de pauvreté monétaire de la France au lieu d'Île-de-France

On notera pour conclure que la région Centre gagne avec cet indicateur onze places dans la hiérarchie mondiale en comparaison de l'IDH. La comparaison avec l'Île-de-France est saisissante puisque cette dernière battait tous les records d'IDH et perd ici neuf places ; cela illustre à quel point le niveau de développement humain est à distinguer du niveau de pauvreté. Et en la matière, la région Centre s'en sort au final plutôt bien. Peut-être ce résultat encourageant est-il à mettre en parallèle, par exemple, à la relative homogénéité de répartition des revenus sur ce territoire ?

	Rapport inter-décile	
1	Bretagne	4,1
2	Pays de la Loire	4,1
3	Bourgogne	4,4
4	Franche-Comté	4,4
5	Centre	4,5
6	Poitou-Charentes	4,5
7	Alsace	4,6
8	Auvergne	4,6
9	Basse-Normandie	4,6
10	Limousin	4,7
11	Aquitaine	4,8
12	Champagne-Ardenne	5,0

	Rapport inter-décile	
13	Lorraine	5,0
14	Haute-Normandie	5,0
15	Rhône-Alpes	5,0
16	Midi-Pyrénées	5,1
	France de province	5,1
17	Picardie	5,2
	France métropolitaine	5,5
18	Nord - Pas-de-Calais	6,1
19	Languedoc-Roussillon	6,9
20	PACA	6,9
21	Ile-de-France	7,2
22	Corse	7,5

Rapport inter-décile (rapport entre 1^{er} et neuvième décile) des revenus des ménages par unités de consommation parmi les régions françaises (2004)

Source : INSEE, DGI – revenus fiscaux localisés des ménages

4) L'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF) en région Centre

Dans leur quête de description des phénomènes socioéconomiques mondiaux, les experts du PNUD consacèrent en 1995 leur rapport annuel à la question des inégalités entre hommes et femmes. La publication du rapport fut une fois de plus l'occasion de proposer une mesure alternative sous la forme d'un indice synthétique : l'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF).

A) L'IPF : définition, contenu et résultats internationaux

Pour les experts du PNUD, il s'agissait en particulier d'élaborer un indice permettant de mesurer le degré de participation des femmes à la vie politique et économique – autrement dit le poids qu'occupent les femmes, relativement aux hommes, dans les processus de développement et de décision.

Une fois de plus, c'est le caractère pluridimensionnel des inégalités qui est apparu comme particulièrement central aux yeux des Nations Unies. Trois dimensions ont fait l'objet de l'attention des experts pour déterminer le degré d'inégalité entre hommes et femmes :

1. la *participation et le pouvoir décisionnaire dans la sphère politique*, exprimés par la **répartition des sièges de parlementaires entre hommes et femmes** ;
2. la participation et le pouvoir décisionnaire dans le domaine économique, reflétés par le biais de deux éléments :
 - a. le **pourcentage d'hommes et de femmes occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur**, correspondant aux catégories socioprofessionnelles du groupe 1 de la nomenclature internationale dite CITP-88 (*postes de décision dans la politique, l'administration et l'entreprise*)
 - b. le **pourcentage d'hommes et de femmes occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques**, correspondant cette fois-ci aux groupes 2 et 3 de la nomenclature CITP-88 susmentionnée (*emplois d'encadrement intermédiaire et de techniciens, d'enseignants et de cadres de la fonction publique, de métiers qualifiés de la santé et du social, d'ingénieurs, de professions libérales et spécialisées*) ;
3. enfin, la *maîtrise des ressources économiques*, mesurée par la **part masculine et féminine du revenu estimé du travail** (en PPA) ; une notion assez complexe sur laquelle il nous faudra revenir plus en détail par la suite.

Si les données d'entrée semblent pertinentes, le mode calculatoire de l'IPF est quant à lui beaucoup plus difficile à interpréter et à comprendre. Pour chaque indicateur retenu, on compare d'abord la valeur mesurée à une valeur idéale qui serait l'exacte proportion de femmes dans la population totale. Mais les experts du PNUD ont considéré que l'indice devait être progressif : c'est à dire que les efforts d'un pays devaient être mieux récompensés lorsque ces derniers passaient d'un pourcentage très faible à un pourcentage moyen, par rapport à un pays qui aurait un pourcentage assez bon et qui deviendrait très bon – progression de type logarithmique. Pour ce faire les experts du PNUD ont donc introduit ce qu'ils appellent un « coefficient d'aversion pour l'inégalité » (cf encart ci-après).

Enfin, pour obtenir un chiffre entre 0 et 1 (et non entre 0 et 50) la dernière étape consiste à diviser simplement la valeur obtenue par 50.

La formule « générique » permettant d'obtenir ces « *pourcentage équivalent d'égalité de la répartition* » (PEER) est donc relativement complexe (cf. encart ci-après).

Encart 8 : Les indices dimensionnels PEER dans le détail :

Telles que reformulées par Jean Gadrey et al. (2006), les méthodes de calcul utilisées pour chaque sous-indice sont les suivantes :

$$\text{PEER 1} = \frac{1}{50} \times \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Pol.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Pol.h}}}$$

$$\text{PEER 2} = \frac{\text{PEER 2a} + \text{PEER 2b}}{2} \quad \text{où} \quad \text{PEER 2a} = \frac{1}{50} \times \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Dir.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Dir.h}}}$$

$$\text{PEER 2b} = \frac{1}{50} \times \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Tech.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Tech.h}}}$$

$$\text{PEER 3} = \frac{1}{\frac{\text{Pop.f}}{\text{Irev.f}} + \frac{\text{Pop.h}}{\text{Irev.h}}} \quad \text{où} \quad \text{Irev.f} = \frac{\text{rev.f} - 100}{40000 - 100}$$

$$\text{Irev.h} = \frac{\text{rev.h} - 100}{40000 - 100}$$

Pop.f, Pop.h = proportion des femmes (resp. des hommes) dans la population totale
 Pol.f, Pol. h = pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans la représentation parlementaire
 Dir.f, Dir.h = pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur
 Tech.f, Tech.h = Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les postes d'encadrement et fonctions techniques
 Rev.f, Rev.h = revenu estimé du travail des femmes (resp. des hommes) en dollars PPA
 Iref.f, Iref.h = indice du revenu estimé du travail des femmes (resp. des hommes)
 PEER = pourcentage équivalent d'égalité de la répartition

L'IPF consiste ensuite en la simple moyenne non pondérée des trois PEER ainsi obtenus.

Dimensions de parité Hommes-Femmes	Indicateurs retenus	Exemple : valeur Norvège	
Participation et pouvoir décisionnaire dans la sphère politique	Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les chambres parlementaires nationales (Sénat et Assemblée nationale en France)	38,2%	PEER1
Participation et pouvoir décisionnaire dans le domaine économique	Pourcentage des femmes (resp. des hommes) occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur (catégorie 1 de la CITP-88)	30,0%	PEER2
	Pourcentage de femmes (resp. des hommes) occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques (catégories 2 et 3 de la CITP-88)	50,0%	
Maîtrise des ressources économiques	Pourcentage du revenu estimé (par tête) du travail des femmes (resp. de celui des hommes)	0,75	PEER3



$$\text{Indice de Participation des Femmes (IPF)} = (\text{PEER 1} + \text{PEER 2} + \text{PEER 3})/3$$

Les résultats obtenus au niveau international avec cet IPF sont, là encore, assez intéressants à analyser. La hiérarchie qui apparaît permet une fois de plus aux pays du nord de l'Europe de

se distinguer. La Norvège retrouve sa première place, devant cette fois-ci le Danemark, la Suède, l'Islande et la Finlande. On notera qu'un gradient « Nord-Sud » se dessine ici de manière très frappante, puisque derrière les pays scandinaves arrivent ensuite un groupe de pays européens d'influence « germanique » (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Autriche) accompagnés de quelques pays anglo-saxons (Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande). Enfin, en queue de peloton des pays développés, on retrouve les pays d'influence latine... dont évidemment la France¹⁴.

		IPF	Parlementaires femmes (% du total)	Femmes occupant des fonctions parlementaires, de représentation de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)	Part estimée du travail des femmes sur celles des hommes	Class. IDH	Diff. IDH & IPF
1	Norvège	0,928	38,2	30	50	0,75	1	0
2	Danemark	0,860	36,9	26	51	0,73	14	12
3	Suède	0,852	45,3	30	51	0,69	6	3
4	Islande	0,834	30,2	29	55	0,69	2	-2
5	Finlande	0,833	37,5	28	53	0,72	13	8
6	Belgique	0,828	35,7	31	48	0,54	9	3
7	Australie	0,826	28,3	36	55	0,72	3	-4
8	Pays-Bas	0,814	34,2	26	48	0,53	12	4
9	Allemagne	0,813	31,3	36	50	0,54	20	11
10	Canada	0,807	24,7	35	54	0,64	5	-5
11	Suisse	0,795	24,8	28	45	0,90	7	-4
12	Etats-Unis	0,793	14,8	46	55	0,62	10	-2
13	Autriche	0,779	32,2	27	49	0,35	17	4
14	N ^{elle} -Zélande	0,769	28,3	36	52	0,68	19	5
15	Espagne	0,745	30,5	30	47	0,44	21	6
16	Irlande	0,724	14,2	29	50	0,41	8	-8
17	Bahamas	0,719	26,8	40	51	0,64	50	33
18	Royaume-Uni	0,716	17,9	33	45	0,62	15	-3
19	France*	0,686	13,9	0,59	16	-3
20	Argentine	0,665	33,6	25	55	0,37	34	14
21	Portugal	0,656	20,0	32	52	0,54	27	6
24	Israël	0,622	15,0	29	54	0,55	23	-1
36	Grèce	0,594	14,0	26	48	0,45	24	-12
37	Italie	0,589	10,4	21	45	0,46	18	-19
43	Japon	0,534	9,3	10	46	0,46	11	-32

*estimation de Gadrey et al. (2006)

Classement des nations selon l'IPF (2000-05)

Source : PNUD, 2005

Quant à la région Centre, il nous reste à présent à nous pencher sur son cas pour vérifier si son positionnement en la matière est aussi médiocre que celui de la France !

¹⁴ Pour diverses raisons, la France a longtemps été absente des classements internationaux – ou alors le classement qui lui était attribué ne se faisait que par la moyenne réalisée à partir des indicateurs disponibles, faute de données exhaustives. L'étude de Jean Gadrey et ses collègues estime que notre pays se situerait autour de la 19^{ème} place mondiale, devançant à peine l'Argentine.

B) L'IPF de la région Centre sur la période 2000-2005

B1. La participation des femmes à la vie politique : peut (beaucoup) mieux faire...

La première donnée qui nous intéresse ici est la part que les femmes prennent dans le pouvoir politique. Au niveau international, c'est en particulier le pourcentage des femmes parmi les chambres parlementaires nationales (Sénat et Assemblée en France) qui est pris en compte par l'IPF. C'est également ce chiffre qui a été retenu par les autres régions françaises ayant opéré ce calcul d'IPF.

En région Centre, il y a aujourd'hui au total vingt-trois députés, parmi lesquels on trouve une seule femme (4,3%). La gent féminine est à peine mieux représentée parmi les sénatrices : elles sont trois sur quatorze, soit 21,43 % des sénateurs. Au total, les représentants de la région dans les deux assemblées nationales ne comptent que trois femmes sur trente-sept, soit une moyenne de 10,8%.

	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Sénat	11	3	14	21,4
Assemblée nationale	22	1	23	4,3
Total Sénat-Assemblée	34	4	37	10,8
Région Centre	44	33	77	42,9

Part des femmes dans les chambres d'élus en 2005 en région Centre

Les femmes sont, fort heureusement, mieux représentées au niveau du Conseil régional – ce qui s'explique notamment du fait de la loi sur la parité. Néanmoins l'égalité n'est encore pas tout à fait parfaite puisque les femmes représentent environ 43% de l'ensemble des élus du Conseil Régional. Si on se contente du chiffre obtenu pour les élus nationaux (chiffre qui nous intéresse pour le calcul de l'IPF) alors force est de constater que la région Centre ne brille pas. Les résultats dont nous disposons au niveau international relaient par exemple la région loin derrière l'essentiel des pays développés, derrière la France, et proche de pays comme l'Italie ou le Japon où les femmes sont très peu représentées au sein des assemblées.

	Parlementaires femmes (% du total)		Parlementaires femmes (% du total)
1 Suède	45,3	16 Suisse	24,8
2 Norvège	38,2	17 Canada	24,7
3 Finlande	37,5	Île-de-France	22,4
4 Danemark	36,9	18 Portugal	20,0
5 Belgique	35,7	19 Royaume-Uni	17,9
6 Costa-Rica	35,1	20 Israël	15,0
7 Pays-Bas	34,2	21 Etats-Unis	14,8
8 Argentine	33,6	Nord-PDC	14,3
9 Autriche	32,2	22 Irlande	14,2
10 Allemagne	31,3	23 Grèce	14,0
11 Espagne	30,5	24 France	13,9
12 Islande	30,2	Région Centre	10,8
13 Australie	28,3	25 Italie	10,4
14 Nouvelle-Zélande	28,3	26 Japon	9,3
15 Bahamas	26,8		

Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux dans quelques pays développés, et en Île-de-France (2003)

L'indice PEER1 de la région Centre est alors de 0,378.

B2. La participation des femmes à la vie économique : une performance proche de la moyenne française

Le second ensemble de données concerne le pourcentage des femmes occupant des fonctions professionnelles équivalent à la catégorie 1 et aux catégories 2 et 3 de la CIP-88. Malheureusement ces données ne sont pas disponibles à l'échelle régionale en France car la catégorisation des CSP françaises ne correspond pas à la catégorisation internationale. En appliquant un système d'équivalence¹⁵, et faute de mieux, on peut néanmoins obtenir une estimation de ces chiffres à partir des données du dernier recensement (CSP par sexe en 42 classes). On inclut alors dans la catégorie 1 trois classes de CSP : les chefs d'entreprises de 10 salariés et plus, les commerçants et les cadres administratifs et commerciaux. Les catégories 2 et 3 correspondent quant à elles aux CSP françaises suivantes : professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique, professions libérales, professions de l'information des arts et spectacles, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises (catégorie 2) ; instituteurs, professions intermédiaires et techniciens (hors agents de maîtrise) (catégorie 3). Avec cette méthode, et grâce aux chiffres fournis par l'INSEE, on obtient les résultats suivants :

- 34% de femmes parmi les emplois de catégorie 1 (fonctions de direction et d'encadrement supérieur) – contre 36% pour l'ensemble de la France en 2003 ;

		Femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)			Femmes occupant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)
1	Etats-Unis	46	12	Suède	30
2	Bahamas	40	13	Espagne	30
3	Australie	36	14	Islande	29
4	Allemagne	36	15	Irlande	29
5	Nouvelle-Zélande	36	16	Israël	29
6	France*	36	17	Costa Rica	29
7	Canada	35	18	Finlande	28
	Île-de-France	35	19	Suisse	28
	Région Centre	34 (1999)	20	Autriche	27
8	Royaume-Uni	33	21	Danemark	26
9	Portugal	32	22	Pays-Bas	26
10	Belgique	31	23	Grèce	26
	Nord-PDC*	31	24	Argentine	25
11	Norvège	30	25	Italie	21

Pourcentage de femmes dans la catégorie 1 de la CIP-88 dans quelques pays développés (2003) et en région Centre (1999)

Sources : PNUD 2005 pour les pays, données INSEE pour les régions françaises

- 46% de femmes parmi les emplois de catégorie 2 et 3 (postes d'encadrement et fonctions techniques) – contre 46% également pour l'ensemble de la France en 2003.

¹⁵ Cf méthode adaptée dans Gadrey et ali (2006) Op. cit.

	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)		Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)		
1	Islande	55	15	Irlande	50
2	Australie	55	16	Autriche	49
3	Etats-Unis	55	17	Belgique	48
4	Argentine	55	18	Pays-Bas	48
5	Canada	54	19	Grèce	48
6	Israël	54	20	Espagne	47
7	Finlande	53		Île-de-France	47
8	Nouvelle-Zélande	52	21	France*	46
9	Portugal	52	22	Japon	46
10	Danemark	51		Nord-PDC*	46
11	Suède	51		Région Centre	46 (1999)
12	Bahamas	51	23	Suisse	45
13	Norvège	50	24	Royaume-Uni	45
14	Allemagne	50	25	Italie	45

Pourcentage de femmes dans les catégories 2 & 3 de la CITP-88 dans quelques pays développés (2003) et en région Centre (1999)

Sources : PNUD 2005 pour les pays, données INSEE pour les régions françaises

Avec cette méthode, l'indice PEER2 obtenu pour la région Centre est alors de 0,940.

B3. Le revenu estimé tiré du travail des femmes : plus proche de la parité

La troisième donnée concerne le pourcentage du revenu estimé du travail des femmes. Cet indice PEER se construit en plusieurs étapes :

Première étape : calcul de la part des femmes dans les revenus salariaux

Il s'agit d'évaluer la part des femmes dans les revenus salariaux. Pour l'année 2003 on se base sur les revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements par sexe (chiffres INSEE, DADS¹⁶). Le rapport entre revenus salariaux annuels moyens se fait en divisant simplement le salaire moyen des femmes par celui des hommes, soit en région Centre un rapport de 0,746. Autrement dit, le salaire annuel moyen des femmes équivaut à 74,6% de celui des hommes (contre 73,4% en Île-de-France par exemple). Ce chiffre est ensuite ramené à la proportion de femmes dans la population active, afin de déterminer cette notion de « part des femmes dans les revenus salariaux ».

En région Centre, le recensement de 1999 annonçait une proportion de 46,2% de femmes dans l'ensemble de la population active. Au total, si cette proportion n'a pas évolué entre 1999 et 2003, cela signifie que la part des femmes dans les revenus salariaux peut être estimée à 39% en région Centre pour l'année 2003 (contre 39,6% en Île-de-France, par exemple).

Seconde étape : estimation de la valeur monétaire (PPA) du travail des femmes et des hommes, par personne

La seconde phase consiste à estimer la part des femmes dans la production de richesse sur le territoire au cours d'une année donnée, en s'appuyant sur le PIB (en parité de pouvoir d'achat) afin d'estimer la part de ce dernier qui est attribuable au travail des femmes. Enfin, on divise cette somme par le nombre de femmes dans l'ensemble de la population, afin d'obtenir une estimation de la valeur monétaire (en PPA) du travail des femmes par habitant (ou plus précisément par *habitante*).

¹⁶ On notera néanmoins que les salaires de la fonction publique ne sont pas pris en compte ici, mais c'est la méthode retenue par défaut pour faire cette estimation.

On obtient en 2003 pour la région les chiffres de 19.661 US\$ pour les femmes, et 32.159 US\$ pour les hommes. Le rapport entre les revenus masculins et féminins « par tête » est donc de $[19.661/32.159=]$ 0,61. Ce qui positionne la région Centre légèrement devant la moyenne française telle que calculée par le PNUD, et à peine derrière l'Île-de-France (0,62).

		Rapport des revenus masculins et féminins "par tête"			Rapport des revenus masculins et féminins "par tête"
1	Suisse	0,90	13	France	0,59
2	Norvège	0,75	14	Israël	0,55
3	Danemark	0,73	15	Belgique	0,54
4	Finlande	0,72	16	Allemagne	0,54
5	Australie	0,72	17	Portugal	0,54
6	Suède	0,69	18	Pays-Bas	0,53
7	Islande	0,69		Nord-PDC (2001)*	0,53
8	Nouvelle-Zélande	0,68	19	Italie	0,46
9	Canada	0,64	20	Japon	0,46
10	Bahamas	0,64	21	Grèce	0,45
11	Etats-Unis	0,62	22	Espagne	0,44
12	Royaume-Uni	0,62	23	Irlande	0,41
	Île-de-France	0,62	24	Argentine	0,37
	Centre	0,61	25	Costa Rica	0,37

Part estimée du revenu du travail des femmes sur celles des hommes en 2003

Sources : PNUD 2005, *Gadrey et ali. 2006, + notre estimation pour Île-de-France et région Centre

Troisième étape : calcul de l'indice de revenu des femmes (et des hommes)

Ce dernier chiffre aurait pu largement suffire, mais les experts du PNUD ont désiré faire intervenir le volume du PIB dans le calcul de l'indice revenu. On applique donc la formule de calcul de l'indice PEER (cf encart méthode) en prenant en compte ce PIB, ce qui donne pour la région Centre un résultat de 0,604.

Encart : à propos du rôle du PIB dans l'IPF

L'introduction du PIB dans le mode calculatoire du PEER3 ne va pas sans poser quelques problèmes de fond. On peut en effet se demander pour quelles raisons le volume du PIB devrait influencer le résultat final de l'indice de parité. Par exemple, la région Île-de-France obtient une part estimée du revenu du travail des femmes sur celles des hommes qui est très proche de celle de la région Centre (0,62 contre 0,61). Mais du fait de son PIB très élevé, l'Île-de-France obtient un indice PEER de 0,849 alors que celui de la région Centre atteint un niveau beaucoup plus faible de 0,604 ! C'est le volume du PIB qui explique donc quasiment à lui seul cet écart final.

B4. L'IPF en région Centre : bons points et mauvais points

Au final, la région Centre se caractérise par un IPF relativement faible, qui situerait par exemple la région au même niveau que des pays méditerranéens tels que le Portugal, la Grèce ou Israël. C'est en particulier le très mauvais score obtenu dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique qui explique ce classement médiocre. La prise en compte des élus régionaux dans ce calcul aurait certainement permis à la région de se hisser à un meilleur rang dans cette hiérarchie, mais malheureusement seuls les élus nationaux sont pris en compte dans l'indice, et en la matière la région Centre s'avère plutôt mauvaise élève.

La participation des femmes à la vie économique est par contre meilleure et s'avère finalement très proche de la moyenne française. Bien qu'étant loin de la parité, la part estimée des revenus du travail des femmes est même légèrement supérieure en région Centre que dans l'ensemble de la France.

	IPF		IPF		
1	Norvège	0,928	14	Nouvelle-Zélande	0,769
2	Danemark	0,860	15	Espagne	0,745
3	Suède	0,852	16	Irlande	0,724
	Île-de-France	0,849	17	Bahamas	0,719
4	Islande	0,834	18	Royaume-Uni	0,716
5	Finlande	0,833	19	France (2001)*	0,686
6	Belgique	0,828	20	Argentine	0,665
7	Australie	0,826	21	Portugal	0,656
8	Pays-Bas	0,814		Région Centre	0,641
9	Allemagne	0,813	22	Israël	0,622
10	Canada	0,807	23	Grèce	0,594
11	Suisse	0,795	24	Italie	0,589
12	Etats-Unis	0,793	25	Japon	0,534
13	Autriche	0,779		Nord-PDC (2001)*	0,492

Indice de Participation des Femmes (IPF) dans quelques pays développés et en région Centre (2003)

Sources : PNUD (2005), *Gadrey et ali (2006), + notre estimation pour Île-de-France et région Centre

Au final, on retiendra que l'IPF est constitué de données très intéressantes, mais le résultat final s'avère assez difficile à comprendre du fait d'un mode de calcul complexe et parfois peu pertinent (notamment à cause de l'introduction du volume du PIB dans le calcul du résultat final). Jean Gadrey et ses collègues ont proposé un mode de calcul simplifié, à partir des mêmes données, qui semble offrir une bonne alternative.

Cet IPF alternatif (IPF-a) est simplement « *la moyenne de trois indicateurs compris entre 0 et 1, à savoir :*

- *pour la parité politique, le pourcentage de femmes au Parlement divisé par 50 (...)* ;
- *pour la parité dans l'accès aux deux groupes de professions A et B définis par le PNUD, l'indicateur sera la somme du pourcentage de femmes dans le groupe A et de leur pourcentage dans le groupe B ;*
- *pour la parité dans l'accès au revenu du travail, ce sera le rapport du revenu par femme au revenu par homme, selon les définitions du PNUD¹⁷».*

¹⁷ Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) Op. cit

	IPF-a	Parlementaires femmes (% du total)	Femmes occupant des fonctions parlementaires, de représentation de direction et d'encadrement supérieur (en % du total)	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total)	Part estimée du travail des femmes sur celles des hommes	
1	Suède	0,802	45,3	30	51	0,69
2	Norvège	0,771	38,2	30	50	0,75
3	Finlande	0,760	37,5	28	53	0,72
4	Danemark	0,746	36,9	26	51	0,73
5	Australie	0,732	28,3	36	55	0,72
6	Islande	0,711	30,2	29	55	0,69
7	Nouvelle-Zélande	0,709	28,3	36	52	0,68
8	Suisse	0,709	24,8	28	45	0,90
9	Bahamas	0,695	26,8	40	51	0,64
10	Belgique	0,681	35,7	31	48	0,54
11	Allemagne	0,675	31,3	36	50	0,54
12	Canada	0,675	24,7	35	54	0,64
13	Pays-Bas	0,651	34,2	26	48	0,53
14	Etats-Unis	0,642	14,8	46	55	0,62
15	Île-de-France	0,629	22,4	35	47	0,62
16	Argentine	0,614	33,6	25	55	0,37
17	Espagne	0,607	30,5	30	47	0,44
18	Portugal	0,593	20,0	32	52	0,54
19	Costa Rica	0,587	35,1	29	40	0,37
20	Royaume-Uni	0,586	17,9	33	45	0,62
21	Autriche	0,585	32,2	27	49	0,35
22	France*	0,563	13,9	36	46	0,59
23	Israël	0,560	15,0	29	54	0,55
	Région Centre	0,542	10,8	34	46	0,61
	Nord-Pas de Calais	0,529	14,3	31	46	0,53
24	Irlande	0,495	14,2	29	50	0,41
25	Grèce	0,490	14,0	26	48	0,45
26	Italie	0,443	10,4	21	45	0,46
27	Japon	0,402	9,3	10	46	0,46

Indice de Participation des Femmes alternatif (IPF-a) dans quelques pays développés et en région Centre (2003)

Sources : PNUD (2005), *estimation Gadrey et ali (2006) + estimation pour région Centre d'après les données de l'INSEE

Comme on le constate, les résultats obtenus avec cette méthode sont sensiblement différents des précédents. En supprimant ainsi la « prime au PIB », on constate évidemment une remontée au classement des pays ou régions plus pauvres comme les Bahamas ou le Nord-Pas de Calais. La Suède, qui n'a « que » le vingtième PIB/hab au monde, se retrouve en première place avec cette méthode. La région Centre, du fait de son PIB « moyen » reste à peu près à la même position qu'avec l'IPF « normal », pas très loin de la moyenne française (mais cette fois-ci légèrement derrière). Là encore, c'est essentiellement la faible présence des femmes aux parlements qui handicape la région. Quelques sénatrices ou députées supplémentaires suffiraient à faire passer la région devant la moyenne française.

Conclusion

La première conclusion à tirer de cet exercice concerne la difficulté de calculer les indices du PNUD en région. Cette difficulté est en partie due à l'absence de certaines données à cette échelle. A condition de ne pas être trop regardant sur la rigueur statistique de notre démarche, il est néanmoins possible d'estimer, probablement assez justement, le niveau de ces indices en région Centre.

En matière de développement humain, tout d'abord, nous avons pu constater que la région Centre s'en sort un peu moins bien que la moyenne française. L'IDH propose une approche plus qualitative du développement, qui ne se limite pas au seul PIB. Ce qui nous a permis de noter que l'évolution positive de ce dernier en région durant la période 1996-2003 n'était pas proportionnelle à l'évolution de l'IDH, ce dernier ayant d'abord stagné du fait de la baisse du taux brut de scolarisation, avant de régresser légèrement en 2003 du fait cette fois-ci d'un léger repli de l'espérance de vie. C'est d'ailleurs ce dernier point qui semble le plus préoccupant puisque, entre 1990 et 2003, la région est passée d'une position de peloton de tête parmi les régions françaises à un modeste milieu de classement (derrière la moyenne française).

Dans le second chapitre, l'IDH-2 nous a permis de corriger un certain nombre de déformations qui pouvaient s'avérer gênantes au niveau régional dans le calcul de l'IDH. Le taux de scolarisation de la région Centre, par exemple, est victime de l'exode des étudiants de la région vers d'autres régions (notamment l'Île-de-France). L'étude de l'IDH-2 nous montre cependant qu'en matière d'éducation, la région Centre se caractérise par un pourcentage de diplômés relativement faible : à peine plus de 81% de la population âgée de plus de 15 ans était sortie du système scolaire avec un diplôme en 1999 (tous niveaux de diplômes confondus). Ce qui plaçait la région Centre en douzième position seulement parmi les régions métropolitaines. Par contre, la région garde un niveau de revenu médian élevé qui la positionne à la quatrième place des régions métropolitaines. Au final, l'IDH-2 de la région est donc assez élevé, et la région se situe au final en sixième place des régions françaises pour la dernière année de recensement (1999).

Ce niveau globalement élevé mérite néanmoins d'être analysé de plus près, ce que permet une étude de l'IDH-2 des cantons de la région. Cette dernière fait apparaître des différences non négligeables entre territoires, notamment entre territoires ruraux et urbains.

Le troisième chapitre nous a permis de nous attacher à la question de la pauvreté, qui se distingue clairement de la notion de développement. En la matière, nous avons pu constater que la région Centre s'en tirait plutôt bien, même si les comparaisons territoriales ne peuvent être menées, en la matière, qu'avec seulement deux autres régions françaises (et quelques dizaines de nations). Les relativement faibles taux de chômage et de bénéficiaires de minima sociaux expliquent en partie ce bon résultat.

Enfin, c'est probablement en matière de parité hommes-femmes que la région a le plus d'efforts à fournir. La faiblesse du pourcentage de femmes au Sénat et à l'Assemblée Nationale handicape fortement la région, et ce même si la participation des femmes à

l'activité économique semble assez proche de la moyenne française, voire même légèrement supérieure.

Enfin, il convient de souligner que ces éléments fournissent un panorama relativement figé dans le temps, le but des indices du PNUD étant surtout de fournir des éléments de comparaison entre territoires. Il serait important à terme de remettre en perspective dynamique les composantes de chacun de ces indices. Certaines tendances récentes semblent en effet assez préoccupantes (hausse des bénéficiaires de minima sociaux, stagnation de l'espérance de vie, etc.) ce qui pourrait évidemment à terme amener à une régression de la région dans les classements que nous avons pu dresser.

En conclusion, on retiendra que les indices du PNUD sont loin d'être parfaits. Ils présentent un certain nombre de défauts qui ont par ailleurs tendance à s'aggraver lorsqu'on est amené à régionaliser leur calcul. A cette échelle, des problèmes de disponibilité des données et/ou de perméabilité des frontières peuvent en effet se poser. Mais malgré ces quelques inconvénients, qui obligent parfois à une certaine approximation, force est de constater que les indices du PNUD ont l'avantage immense de proposer une vision alternative du développement, à la fois qualitative et pluridimensionnelle. Ils peuvent de ce point de vue offrir une excellente occasion de débat concernant le contenu et la qualité du développement : un débat qui est évidemment au cœur des préoccupations du développement durable.

Ce rapport a été rédigé pour le compte du Conseil Régional de la région Centre par Aurélien Boutaud (Territoires) avec l'appui de Michaël Berthelot (Université de Tours) pour le recueil des données statistiques, Dominique Andrieu (Université de Tours, MSH) pour les éléments cartographiques, Corinne Larrue et François Bertrand (Université de Tours MSH) pour la coordination générale.